



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42
Présents : 37 (28 titulaires et 9 suppléants)
Pouvoirs : 2
Excusés : 11 (4 titulaires et 7 suppléants)
Absents : 34 (8 titulaires et 26 suppléants)
Votants : 39
Date de la convocation : 11/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Bastien HÔ.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

M. Frédéric PASIAN, M. Daniel PARÉDÉ, Mme Marie-Anne DRIEF, M. Joël ROQUEBERT, M. Yannick ROUANET, M. Anicet AGBOTON, M. Alain DUTREY, Mme Emilie BRUGUIER, Mme Sylvie GERARD, Mme Alexandra BACCHI et M. Gilles VIGUIER.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut-Garonnais :

Mme Hélène JOACHIM, M. René MARCHAND, M. Dominique BLANCHOT, M. François PIQUEMAL, Mme Nadia ESTANG, Mme Marilynne TORRES, Mme Stéphanie FERE, M. Jean-Louis RÉMY, M. René AZEMA, M. Olivier CARTE, M. Patrice SCAPIN, M. Manuel DA SILVA CORREIA, M. Jérémy PARTINICO et M. Philippe CHOPIN.

Communauté de Communes du Volvestre :

M. François ARLET, Mme Sylvette CONDIS, M. Jean-Luc DORBES, M. Daniel ESCORIHUELA, M. Bastien HO, M. Laurent LAFFONT-PORTET, M. Didier LAMARQUE, Mme Sophie PETAUT-JEAN, M. Stéphane WAWRZYNIAK, Mme Maëlys FALC, Mme Béatrice MAILHOL et M. Alain SENTENAC

POUVOIRS :

M. Pierre DELMAS a donné pouvoir à Mme Maëlys FALC, Mme Marie-Françoise VIDAL a donné pouvoir à Mme Sylvette CONDIS.

Présents mais n'ayant pas voté : NEANT

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : **M. Gérard ROLLAND, M. Jean-Christophe SANCHEZ, M. Philippe DUPRAT** et Mme Charlène BOUE,

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : **Mme Danielle TENSA, Mme Garance GREBEL** et Mme Laurence COQUILLAT.

Communauté de Communes du Volvestre : **Mme Bérangère BOMBAL, M. Jean CHALDUC, M. Jérôme CHANABE-LAUTRE** et Mme Elodie FAYE.

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : **M. Paul-Marie BLANC, Mme Cécile SALAS, M. Jacques SERVAT et M. Jean DANGLA, Mme Laetitia CAPRA, M. Arnaud PERRIER, M. Thierry CHANTRAN, M. François DEPRESZ, Mme Claudine LAFARGUE VIATGE, M. Cédric BARON, M. Pierre BOLATTI, Mme Corinne LEBRUN, M. Stéphane PAGES, M. Cédric GALEY** et M. Pierre-Alain DINTILHAC.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Syndical

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 031-200048700-20260622-DCS_2026_24_ADM-DE



Séance du 22 Juin 2026

Délibération n°2026-24-ADM

Objet :

Election du 9^{ème} Vice-Président

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : **M. Serge DEJEAN**, **M. Rémy GRANGE**, **M. Julien GODEFROY**, **Mme Annie BRUNANCHON**, **Mme Sandra DEJEAN**, **M. Denis BEZIAT**, **M. Benoît HALUDANCZAK**, **M. Philippe ROBIN**, **M. Patrick CASTRO**, **Mme Martine BORDENAVE** et **Mme Monique DUPRAT**.
Communauté de Communes du Volvestre : **M. Max CAZARRÉ**, **Mme Evelyne ICARD**, **Mme Nadège ALIZON**, **M. Romain CUESTA**, **M. Charly DAURIAC**, **M. Benoît DURAND**, **M. Jean-Louis GAY** et **Mme Maryse VEZAT-BARONIA**.

Secrétaire de séance : *M. Stéphane WAWRZYNIAK*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-10,
Vu l'article L. 2122-4 du CGCT,
Vu la délibération DCS-2026-13-ADM prise le 18/05/2026 et fixant le nombre de vice-présidents,

Le Conseil Syndical élit les vice-présidents parmi ses membres, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Président procède à l'appel à candidatures pour le poste de 9^{ème} vice-président.

Un candidat est déclaré : **Monsieur Daniel PAREDE**

Il est dès lors procédé aux opérations de votes dans les conditions règlementaires.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Votants : 39

Blancs : 0

Nuls : 0

Exprimés : 39

Majorité absolue : 20

A obtenu :

Monsieur Daniel PAREDE : 39 voix

Après avoir procédé au vote, **Monsieur Daniel PAREDE est élu 9^{ème} vice-président du PETR du Pays Sud Toulousain**, ayant obtenu la majorité absolue.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Président
Bastien HÔ

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN
34, avenue de Toulouse
31390 CARBONNE
Tél : 05 61 97 30 34
www.payssudtoulousain.fr



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Syndical

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 031-200048700-20260622-DCS_2026_25_ADM-DE



Séance du 22 juin 2026
Délibération n°2026-25-ADM

Objet :

**Délégation de pouvoirs du Conseil
Syndical au Bureau**

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42
Présents : 37 (28 titulaires et 9 suppléants)
Pouvoirs : 2
Excusés : 11 (4 titulaires et 7 suppléants)
Absents : 34 (8 titulaires et 26 suppléants)
Votants : 39
Date de la convocation : 11/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin à dix-huit heures, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Bastien HÔ.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

M. Frédéric PASIAN, M. Daniel PARÉDÉ, Mme Marie-Anne DRIEF, M. Joël ROQUEBERT, M. Yannick ROUANET, M. Anicet AGBOTON, M. Alain DUTREY, Mme Emilie BRUGUIER, Mme Sylvie GERARD, Mme Alexandra BACCHI et M. Gilles VIGUIER.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut-Garonnais :

Mme Hélène JOACHIM, M. René MARCHAND, M. Dominique BLANCHOT, M. François PIQUEMAL, Mme Nadia ESTANG, Mme Marilynne TORRES, Mme Stéphanie FERE, M. Jean-Louis RÉMY, M. René AZEMA, M. Olivier CARTE, M. Patrice SCAPIN, M. Manuel DA SILVA CORREIA, M. Jérémy PARTINICO et M. Philippe CHOPIN.

Communauté de Communes du Volvestre :

M. François ARLET, Mme Sylvette CONDIS, M. Jean-Luc DORBES, M. Daniel ESCORIHUELA, M. Bastien HO, M. Laurent LAFFONT-PORTET, M. Didier LAMARQUE, Mme Sophie PETAUT-JEAN, M. Stéphane WAWRZYNIAK, Mme Maëlys FALC, Mme Béatrice MAILHOL et M. Alain SENTENAC

POUVOIRS :

M. Pierre DELMAS a donné pouvoir à Mme Maëlys FALC, Mme Marie-Françoise VIDAL a donné pouvoir à Mme Sylvette CONDIS.

Présents mais n'ayant pas voté : NEANT

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : **M. Gérard ROLLAND, M. Jean-Christophe SANCHEZ, M. Philippe DUPRAT** et Mme Charlène BOUE,

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : **Mme Danielle TENSA, Mme Garance GREBEL** et Mme Laurence COQUILLAT.

Communauté de Communes du Volvestre : **Mme Bérangère BOMBAL, M. Jean CHALDUC, M. Jérôme CHANABE-LAUTRE** et Mme Elodie FAYE.

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : **M. Paul-Marie BLANC, Mme Cécile SALAS, M. Jacques SERVAT et M. Jean DANGLA, Mme Laetitia CAPRA, M. Arnaud PERRIER, M. Thierry CHANTRAN, M. François DEPPEZ, Mme Claudine LAFARGUE VIATGE, M. Cédric BARON, M. Pierre BOLATTI, Mme Corinne LEBRUN, M. Stéphane PAGES, M. Cédric GALEY et M. Pierre-Alain DINTILHAC.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE



Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : **M. Serge DEJEAN**, **M. Romain GRANGE**, **M. Julien GODEFROY**, **Mme Annie BRUNANCHON**, **Mme Sandra DEJEAN**, **M. Denis BEZIAT**, **M. Philippe ROBIN**, **M. Patrick CASTRO**, **Mme Martine BORDENAVE** et **Mme Monique DUPRAT**.
Communauté de Communes du Volvestre : **M. Max CAZARRÉ**, **Mme Evelyne ICARD**, **Mme Nadège ALIZON**, **M. Romain CUESTA**, **M. Charly DAURIAC**, **M. Benoît DURAND**, **M. Jean-Louis GAY** et **Mme Maryse VEZAT-BARONIA**.

Secrétaire de séance : *M. Stéphane WAWRZYNIAK*

Monsieur le Président expose que, selon les dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau peut recevoir délégation du Conseil Syndical d'une partie de ses attributions à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Il est proposé au Conseil Syndical de charger le Bureau dans son ensemble, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

Commande publique :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service dont le montant est supérieur ou égal aux seuils de procédures adaptées, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Fonctionnement :

- Approuver et conclure toutes conventions de partenariats, d'adhésion à des services et leurs avenants d'une durée inférieure ou égale à 3 ans ;
- Accepter les protocoles d'accord transactionnels dont l'incidence financière pour la collectivité est inférieure à 20 000 € ;
- Autoriser le dépôt des intentions de candidature aux appels à manifestation d'intérêt et/ou des dossiers de candidatures aux appels à projets européens, nationaux, régionaux ou départementaux ;
- Conclure les conventions de mise à disposition d'agents ou de service avec les EPCI membres, les communes ou les syndicats auxquels adhèrent la collectivité d'une durée inférieure ou égale à 3 ans ;

SCoT :

- Approuver les avis sollicités au titre des personnes publiques associées ou en tant que structure porteuse de Schéma de Cohérence Territoriale après avis de la commission SCoT.

Monsieur le Président rappelle que lors de chaque réunion du conseil syndical, il rendra compte des travaux et des attributions exercées par le Bureau par délégation de l'organe délibérant.

Après délibération, le Conseil syndical décide à l'unanimité :

- De charger le bureau, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations énoncées ci-dessus ;
- De rappeler que, lors de chaque réunion du conseil syndical, le président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et le bureau, par délégation du conseil.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Président
Bastien HÔ



PETR PAYS SUD TOULOUSAIN

34, avenue de Toulouse

31390 CARBONNE

Tél. : 05 61 97 30 34

www.payssudtoulousain.fr



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42
Présents : 37 (28 titulaires et 9 suppléants)
Pouvoirs : 2
Excusés : 11 (4 titulaires et 7 suppléants)
Absents : 34 (8 titulaires et 26 suppléants)
Votants : 39
Date de la convocation : 11/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Bastien HÔ.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

M. Frédéric PASIAN, M. Daniel PARÉDÉ, Mme Marie-Anne DRIEF, M. Joël ROQUEBERT, M. Yannick ROUANET, M. Anicet AGBOTON, M. Alain DUTREY, Mme Emilie BRUGUIER, Mme Sylvie GERARD, Mme Alexandra BACCHI et M. Gilles VIGUIER.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut-Garonnais :

Mme Hélène JOACHIM, M. René MARCHAND, M. Dominique BLANCHOT, M. François PIQUEMAL, Mme Nadia ESTANG, Mme Marilynne TORRES, Mme Stéphanie FERE, M. Jean-Louis RÉMY, M. René AZEMA, M. Olivier CARTE, M. Patrice SCAPIN, M. Manuel DA SILVA CORREIA, M. Jérémy PARTINICO et M. Philippe CHOPIN.

Communauté de Communes du Volvestre :

M. François ARLET, Mme Sylvette CONDIS, M. Jean-Luc DORBES, M. Daniel ESCORIHUELA, M. Bastien HO, M. Laurent LAFFONT-PORTET, M. Didier LAMARQUE, Mme Sophie PETAUT-JEAN, M. Stéphane WAWRZYNIAK, Mme Maëlys FALC, Mme Béatrice MAILHOL et M. Alain SENTENAC

POUVOIRS :

M. Pierre DELMAS a donné pouvoir à Mme Maëlys FALC, Mme Marie-Françoise VIDAL a donné pouvoir à Mme Sylvette CONDIS.

Présents mais n'ayant pas voté : NEANT

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : **M. Gérard ROLLAND, M. Jean-Christophe SANCHEZ, M. Philippe DUPRAT** et Mme Charlène BOUE,

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : **Mme Danielle TENSA, Mme Garance GREBEL** et Mme Laurence COQUILLAT.

Communauté de Communes du Volvestre : **Mme Bérangère BOMBAL, M. Jean CHALDUC, M. Jérôme CHANABE-LAUTRE** et Mme Elodie FAYE.

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : **M. Paul-Marie BLANC, Mme Cécile SALAS, M. Jacques SERVAT et M. Jean DANGLA, Mme Laetitia CAPRA, M. Arnaud PERRIER, M. Thierry CHANTRAN, M. François DEPPEZ, Mme Claudine LAFARGUE VIATGE, M. Cédric BARON, M. Pierre BOLATTI, Mme Corinne LEBRUN, M. Stéphane PAGES, M. Cédric GALEY** et M. Pierre-Alain DINTILHAC.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Syndical

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 031-200048700-20260622-DCS_2026_26_ADM-DE



Séance du 22 juin 2026
Délibération n°2026-26-ADM

Objet :

Délégation de pouvoirs du Conseil Syndical au Président



Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : **M. Serge DEJEAN**, **M. Rémy GRANGE**, **M. Julien GODEFROY**, **Mme Annie BRUNANCHON**, **Mme Sandra DEJEAN**, **M. Denis BEZIAT**, **M. Benoît HAUBANCIK**, **M. Philippe ROBIN**, **M. Patrick CASTRO**, **Mme Martine BORDENAVE** et **Mme Monique DUPRAT**.
Communauté de Communes du Volvestre : **M. Max CAZARRÉ**, **Mme Evelynne ICARD**, **Mme Nadège ALIZON**, **M. Romain CUESTA**, **M. Charly DAURIAC**, **M. Benoît DURAND**, **M. Jean-Louis GAY** et **Mme Maryse VEZAT-BARONIA**.

Secrétaire de séance : *M. Stéphane WAWRZYNIAK*

Monsieur le Président expose que, selon les dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut recevoir délégation du Conseil Syndical d'une partie de ses attributions à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Il est proposé au Conseil Syndical de charger le président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes, afin d'assurer la bonne marche des services :

Finances :

- Réaliser les lignes de trésorerie dont le montant ne dépasse pas 100 000 €
- Créer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Autoriser les demandes de subventions au profit du PETR et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires ;

Commande publique :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Conclure des conventions constitutives de groupement de commandes, adhérer à des groupements de commande et participer à des mises en concurrence coordonnées ;

Fonctionnement :

- Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Rembourser les frais d'inscription à une formation avancés par un agent dans la limite de 500 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

- Intenter au nom du PETR du Pays Sud Toulousain toutes les actions devant l'Etablissement Public dans toutes les actions intentées contre lui ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du PETR ;

Monsieur le Président rappelle que lors de chaque réunion du conseil syndical, il rendra compte des travaux et des attributions exercées par lui-même par délégation de l'organe délibérant.

Il ajoute que conformément à l'article L. 5211-9 du CGCT, certaines des attributions déléguées au président pourront faire l'objet de sa part d'une subdélégation aux vice-présidents et aux autres membres du bureau.

Après délibération, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- De charger le président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations énoncés ci-dessus,
- De rappeler que, lors de chaque réunion du conseil syndical, le président rendra compte des attributions exercées par lui-même par délégation du conseil syndical.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Président
Bastien HÔ

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN
34, avenue de Toulouse
31390 CARBONNE
Tél. : 05 61 97 30 34
www.paysstoutousain.fr



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42
Présents : 37 (28 titulaires et 9 suppléants)
Pouvoirs : 2
Excusés : 11 (4 titulaires et 7 suppléants)
Absents : 34 (8 titulaires et 26 suppléants)
Votants : 39
Date de la convocation : 11/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbone, sous la présidence de Monsieur Bastien HÔ.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

M. Frédéric PASIAN, M. Daniel PARÉDÉ, Mme Marie-Anne DRIEF, M. Joël ROQUEBERT, M. Yannick ROUANET, M. Anicet AGBOTON, M. Alain DUTREY, Mme Emilie BRUGUIER, Mme Sylvie GERARD, Mme Alexandra BACCHI et M. Gilles VIGUIER.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut-Garonnais :

Mme Hélène JOACHIM, M. René MARCHAND, M. Dominique BLANCHOT, M. François PIQUEMAL, Mme Nadia ESTANG, Mme Marilyne TORRES, Mme Stéphanie FERE, M. Jean-Louis RÉMY, M. René AZEMA, M. Olivier CARTE, M. Patrice SCAPIN, M. Manuel DA SILVA CORREIA, M. Jérémy PARTINICO et M. Philippe CHOPIN.

Communauté de Communes du Volvestre :

M. François ARLET, Mme Sylvette CONDIS, M. Jean-Luc DORBES, M. Daniel ESCORIHUELA, M. Bastien HO, M. Laurent LAFFONT-PORTET, M. Didier LAMARQUE, Mme Sophie PETAUT-JEAN, M. Stéphane WAWRZYNIAK, Mme Maëlys FALC, Mme Béatrice MAILHOL et M. Alain SENTENAC

POUVOIRS :

M. Pierre DELMAS a donné pouvoir à Mme Maëlys FALC, Mme Marie-Françoise VIDAL a donné pouvoir à Mme Sylvette CONDIS.

Présents mais n'ayant pas voté : NEANT

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : **M. Gérard ROLLAND, M. Jean-Christophe SANCHEZ, M. Philippe DUPRAT** et Mme Charlène BOUE,

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : **Mme Danielle TENSA, Mme Garance GREBEL** et Mme Laurence COQUILLAT.

Communauté de Communes du Volvestre : **Mme Bérangère BOMBAL, M. Jean CHALDUC, M. Jérôme CHANABE-LAUTRE** et Mme Elodie FAYE.

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : **M. Paul-Marie BLANC, Mme Cécile SALAS, M. Jacques SERVAT et M. Jean DANGLA, Mme Laetitia CAPRA, M. Arnaud PERRIER, M. Thierry CHANTRAN, M. François DEPRESZ, Mme Claudine LAFARGUE VIATGE, M. Cédric BARON, M. Pierre BOLATTI, Mme Corinne LEBRUN, M. Stéphane PAGES, M. Cédric GALEY** et M. Pierre-Alain DINTILHAC.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 031-200048700-20260622-DCS_2026_27_ADM-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 22 juin 2026
Délibération n°2026-27-ADM

Objet :

**Désignation des représentants du
PETR auprès du GAL LEADER**

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : **M. Serge DEJEAUX**, **M. Régis GRANGE**, **M. Julien GODEFROY**, **Mme Annie BRUNANCHON**, **Mme Sandra DEJEAN**, **M. Denis BEZIAT**, **M. Philippe ROBIN**, **M. Patrick CASTRO**, **Mme Martine BORDENAVE** et **Mme Monique DUPRAT**.
Communauté de Communes du Volvestre : **M. Max CAZARRÉ**, **Mme Evelyne ICARD**, **Mme Nadège ALIZON**, **M. Romain CUESTA**, **M. Charly DAURIAC**, **M. Benoît DURAND**, **M. Jean-Louis GAY** et **Mme Maryse VEZAT-BARONIA**.

Secrétaire de séance : **M. Stéphane WAWRZY尼亚K**

Monsieur le Président expose que le PETR a créé, par la délibération 29-2024 dans sa séance du 30 Septembre 2024, un Groupe d'Action Locale (GAL) pour administrer le programme européen LEADER.

A travers le GAL LEADER, le PETR Sud Toulousain est désigné comme structure porteuse pour la mise en œuvre du programme européen sur le territoire du Pays Sud Toulousain.

Ce GAL LEADER examine les dossiers locaux qui peuvent être soumis au programme, après avoir défini la stratégie territoriale d'orientation des crédits, validé par les instances régionale et européenne.

Dans le cadre de ce programme et pour permettre la poursuite de l'administration du programme LEADER 2023-2027, il y a lieu de renouveler les membres élus siégeant au GAL dont la mission est de suivre la mise en œuvre du programme, de gérer l'enveloppe attribuée au territoire et de valider les projets, publics et privés, qui pourraient bénéficier de ce fonds.

Il rappelle que le comité de programmation est constitué de 2 collèges : un collège des acteurs publics et un collège des acteurs privés, ce dernier devant être majoritaire.

Le PETR Pays Sud Toulousain dispose de 2 sièges de titulaires et autant de suppléants.

Il propose les candidatures en titulaires de de Daniel PAREDE et Emilie BRUGUIER et en suppléants de Nadia ESTANG et Sylvette CONDIS.

Après délibération, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- De désigner en premier titulaire Monsieur Daniel PAREDE (suppléante Madame Nadia ESTANG),
- De désigner en deuxième titulaire Madame Emilie BRUGUIER (suppléante Madame Sylvette CONDIS),
- D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches et signer tout document en rapport avec ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Président
Bastien HÔ

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN
34, avenue de Toulouse
31390 CARBONNE
Tél. : 05 61 97 30 34
www.paysstoutoulousain.fr



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42
Présents : 37 (28 titulaires et 9 suppléants)
Pouvoirs : 2
Excusés : 11 (4 titulaires et 7 suppléants)
Absents : 34 (8 titulaires et 26 suppléants)
Votants : 39
Date de la convocation : 11/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Bastien HÔ.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

M. Frédéric PASIAN, M. Daniel PARÉDÉ, Mme Marie-Anne DRIEF, M. Joël ROQUEBERT, M. Yannick ROUANET, M. Anicet AGBOTON, M. Alain DUTREY, Mme Emilie BRUGUIER, Mme Sylvie GERARD, Mme Alexandra BACCHI et M. Gilles VIGUIER.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut-Garonnais :

Mme Hélène JOACHIM, M. René MARCHAND, M. Dominique BLANCHOT, M. François PIQUEMAL, Mme Nadia ESTANG, Mme Marilyne TORRES, Mme Stéphanie FERE, M. Jean-Louis RÉMY, M. René AZEMA, M. Olivier CARTE, M. Patrice SCAPIN, M. Manuel DA SILVA CORREIA, M. Jérémy PARTINICO et M. Philippe CHOPIN.

Communauté de Communes du Volvestre :

M. François ARLET, Mme Sylvette CONDIS, M. Jean-Luc DORBES, M. Daniel ESCORIHUELA, M. Bastien HO, M. Laurent LAFFONT-PORTET, M. Didier LAMARQUE, Mme Sophie PETAUT-JEAN, M. Stéphane WAWRZYNIAK, Mme Maëlys FALC, Mme Béatrice MAILHOL et M. Alain SENTENAC

POUVOIRS :

M. Pierre DELMAS a donné pouvoir à Mme Maëlys FALC, Mme Marie-Françoise VIDAL a donné pouvoir à Mme Sylvette CONDIS.

Présents mais n'ayant pas voté : NEANT

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : **M. Gérard ROLLAND, M. Jean-Christophe SANCHEZ, M. Philippe DUPRAT** et Mme Charlène BOUE,

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : **Mme Danielle TENSA, Mme Garance GREBEL** et Mme Laurence COQUILLAT.

Communauté de Communes du Volvestre : **Mme Bérangère BOMBAL, M. Jean CHALDUC, M. Jérôme CHANABE-LAUTRE** et Mme Elodie FAYE.

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : **M. Paul-Marie BLANC, Mme Cécile SALAS, M. Jacques SERVAT et M. Jean DANGLA, Mme Laetitia CAPRA, M. Arnaud PERRIER, M. Thierry CHANTRAN, M. François DEPREZ, Mme Claudine LAFARGUE VIATGE, M. Cédric BARON, M. Pierre BOLATTI, Mme Corinne LEBRUN, M. Stéphane PAGES, M. Cédric GALEY** et M. Pierre-Alain DINTILHAC.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 031-200048700-20260622-DCS_2026_28_ADM-DE



Extrait du du Conseil Syndical

Séance du 22 juin 2026
Délibération n°2026-28-ADM

Objet :

**Désignation des représentants du
PETR auprès de l'ANPP**

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : **M. Serge DEJEAN**, **M. Régis GRANGE**, **M. Julien GODEFROY**, **Mme Annie BRUNANCHON**, **Mme Sandra DEJEAN**, **M. Denis BEZIAT**, **Philippe ROBIN**, **M. Patrick CASTRO**, **Mme Martine BORDENAVE** et **Mme Monique DUPRAT**.
Communauté de Communes du Volvestre : **M. Max CAZARRÉ**, **Mme Evelyne ICARD**, **Mme Nadège ALIZON**, **M. Romain CUESTA**, **M. Charly DAURIAC**, **M. Benoît DURAND**, **M. Jean-Louis GAY** et **Mme Maryse VEZAT-BARONIA**.

Secrétaire de séance : **M. Stéphane WAWRZYNIAK**

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Sud Toulousain est adhérent à l'Association Nationale des Pays et PETR (ANPP).

L'ANPP a pour objet de susciter des initiatives et de regrouper des moyens en faveur des Pays par un échange permanent d'informations et d'expériences entre les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, des entreprises et associations susceptibles de répondre à leurs besoins.

Créée dès 1997 par quelques Pays pilotes et de grandes entreprises de services, l'objectif prioritaire de l'ANPP est d'appuyer l'expression nationale des Pays, à partir de la remontée des problèmes et pratiques du terrain. Au-delà d'une fonction de représentation des intérêts des pays, l'ANPP entend également stimuler une mutualisation entre les Pays et des transferts de savoir-faire à travers une mise en réseau horizontale « de Pays à Pays » et la mise en valeur des actions conduites à l'échelle Pays.

Par suite de l'appel à candidatures, une seule liste se présente, composée de la manière suivante :

- ✓ Candidat titulaire : Monsieur Bastien HÔ
- ✓ Candidate suppléante : Madame Nadia ESTANG

Après délibération, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- De désigner Monsieur Bastien HÔ en tant que délégué titulaire,
- De désigner Madame Nadia ESTANG en tant que déléguée suppléante,
- D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches et signer tout document en rapport avec ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Président
Bastien HÔ

PETR-PAYS SUD TOULOUSAIN
34, avenue de Toulouse
31390 CARBONNE
Tél. : 05 61 97 30 34
www.payssudtoulousain.fr



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42
Présents : 37 (28 titulaires et 9 suppléants)
Pouvoirs : 2
Excusés : 11 (4 titulaires et 7 suppléants)
Absents : 34 (8 titulaires et 26 suppléants)
Votants : 39
Date de la convocation : 11/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Bastien HÔ.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

M. Frédéric PASIAN, M. Daniel PARÉDÉ, Mme Marie-Anne DRIEF, M. Joël ROQUEBERT, M. Yannick ROUANET, M. Anicet AGBOTON, M. Alain DUTREY, Mme Emilie BRUGUIER, Mme Sylvie GERARD, Mme Alexandra BACCHI et M. Gilles VIGUIER.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut-Garonnais :

Mme Hélène JOACHIM, M. René MARCHAND, M. Dominique BLANCHOT, M. François PIQUEMAL, Mme Nadia ESTANG, Mme Marilynne TORRES, Mme Stéphanie FERE, M. Jean-Louis RÉMY, M. René AZEMA, M. Olivier CARTE, M. Patrice SCAPIN, M. Manuel DA SILVA CORREIA, M. Jérémy PARTINICO et M. Philippe CHOPIN.

Communauté de Communes du Volvestre :

M. François ARLET, Mme Sylvette CONDIS, M. Jean-Luc DORBES, M. Daniel ESCORIHUELA, M. Bastien HO, M. Laurent LAFFONT-PORTET, M. Didier LAMARQUE, Mme Sophie PETAUT-JEAN, M. Stéphane WAWRZYNIAK, Mme Maëlys FALC, Mme Béatrice MAILHOL et M. Alain SENTENAC

POUVOIRS :

M. Pierre DELMAS a donné pouvoir à Mme Maëlys FALC, Mme Marie-Françoise VIDAL a donné pouvoir à Mme Sylvette CONDIS.

Présents mais n'ayant pas voté : NEANT

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : **M. Gérard ROLLAND, M. Jean-Christophe SANCHEZ, M. Philippe DUPRAT et Mme Charlène BOUE,**

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : **Mme Danielle TENSA, Mme Garance GREBEL et Mme Laurence COQUILLAT.**

Communauté de Communes du Volvestre : **Mme Bérangère BOMBAL, M. Jean CHALDUC, M. Jérôme CHANABE-LAUTRE et Mme Elodie FAYE.**

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : **M. Paul-Marie BLANC, Mme Cécile SALAS, M. Jacques SERVAT et M. Jean DANGLA, Mme Laetitia CAPRA, M. Arnaud PERRIER, M. Thierry CHANTRAN, M. François DEPRESZ, Mme Claudine LAFARGUE VIATGE, M. Cédric BARON, M. Pierre BOLATTI, Mme Corinne LEBRUN, M. Stéphane PAGES, M. Cédric GALEY et M. Pierre-Alain DINTILHAC.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 031-200048700-20260622-DCS_2026_29_ADM-DE



Extrait du du Conseil Syndical

Séance du 22 juin 2026
Délibération n°2026-29-ADM

Objet :

**Désignation des représentants du
PETR auprès de l'Assemblée des
Territoires d'Occitanie**

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : **M. Serge DEJEAN**, **M. Régis GRANGE**, **M. Julien GODEFROY**, **Mme Annie BRUNANCHON**, **Mme Sandra DEJEAN**, **M. Denis BEZIAT**, **Philippe ROBIN**, **M. Patrick CASTRO**, **Mme Martine BORDENAVE** et **Mme Monique DUPRAT**.
Communauté de Communes du Volvestre : **M. Max CAZARRÉ**, **Mme Evelyne ICARD**, **Mme Nadège ALIZON**, **M. Romain CUESTA**, **M. Charly DAURIAC**, **M. Benoît DURAND**, **M. Jean-Louis GAY** et **Mme Maryse VEZAT-BARONIA**.

Secrétaire de séance : **M. Stéphane WAWRZYNIAK**

Monsieur le Président expose que, dans le cadre de la participation citoyenne et territoriale, l'Occitanie renforce son engagement avec l'Assemblée des Territoires, instance clé de concertation et de co-construction des politiques publiques régionales, créée en 2016. Modernisée après la crise sanitaire, cette assemblée s'appuie désormais sur les 58 Contrats Territoriaux Occitanie et intègre les comités participatifs locaux et les CODEV pour répondre aux enjeux climatiques, énergétiques, économiques et sociaux.

Suite au renouvellement communal de mars 2026, il convient de réinstaurer la représentation politique au sein des structures porteuses des Contrats Territoriaux Occitanie. Il est donc nécessaire de procéder au renouvellement des membres de l'Assemblée des Territoires pour la période de 2026-2028.

Chaque territoire porteur d'un Contrat Territorial Occitanie, comme le PETR Pays Sud Toulousain, doit désigner 4 représentants (2 élu-e-s locaux et 2 citoyen-ne-s issus du CODEV ou du Comité Participatif Citoyen Local), en respectant strictement la parité homme-femme.

Monsieur le Président fait appel à candidature.

Les candidats sont Monsieur Bastien HÔ et Madame Nadia ESTANG.

Après délibération, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- De désigner Monsieur Bastien HÔ et Madame Nadia ESTANG en tant que représentants du PETR à l'Assemblée des Territoires d'Occitanie,
- Que les délégués du CODEV seront désignés ultérieurement,
- D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches et signer tout document en rapport avec ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Président
Bastien HÔ

PETR-PAYS SUD TOULOUSAIN
34, avenue de Toulouse
31390 CARBONNE
Tél. : 05 61 97 30 34
www.payssudtoulousain.fr



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42
Présents : 37 (28 titulaires et 9 suppléants)
Pouvoirs : 2
Excusés : 11 (4 titulaires et 7 suppléants)
Absents : 34 (8 titulaires et 26 suppléants)
Votants : 39
Date de la convocation : 11/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbone, sous la présidence de Monsieur Bastien HÔ.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

M. Frédéric PASIAN, M. Daniel PARÉDÉ, Mme Marie-Anne DRIEF, M. Joël ROQUEBERT, M. Yannick ROUANET, M. Anicet AGBOTON, M. Alain DUTREY, Mme Emilie BRUGUIER, Mme Sylvie GERARD, Mme Alexandra BACCHI et M. Gilles VIGUIER.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut-Garonnais :

Mme Hélène JOACHIM, M. René MARCHAND, M. Dominique BLANCHOT, M. François PIQUEMAL, Mme Nadia ESTANG, Mme Marilynne TORRES, Mme Stéphanie FERE, M. Jean-Louis RÉMY, M. René AZEMA, M. Olivier CARTE, M. Patrice SCAPIN, M. Manuel DA SILVA CORREIA, M. Jérémy PARTINICO et M. Philippe CHOPIN.

Communauté de Communes du Volvestre :

M. François ARLET, Mme Sylvette CONDIS, M. Jean-Luc DORBES, M. Daniel ESCORIHUELA, M. Bastien HO, M. Laurent LAFFONT-PORTET, M. Didier LAMARQUE, Mme Sophie PETAUT-JEAN, M. Stéphane WAWRZYNIAK, Mme Maëlys FALC, Mme Béatrice MAILHOL et M. Alain SENTENAC

POUVOIRS :

M. Pierre DELMAS a donné pouvoir à Mme Maëlys FALC, Mme Marie-Françoise VIDAL a donné pouvoir à Mme Sylvette CONDIS.

Présents mais n'ayant pas voté : NEANT

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : **M. Gérard ROLLAND, M. Jean-Christophe SANCHEZ, M. Philippe DUPRAT** et Mme Charlène BOUE,

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : **Mme Danielle TENSA, Mme Garance GREBEL** et Mme Laurence COQUILLAT.

Communauté de Communes du Volvestre : **Mme Bérangère BOMBAL, M. Jean CHALDUC, M. Jérôme CHANABE-LAUTRE** et Mme Elodie FAYE.

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : **M. Paul-Marie BLANC, Mme Cécile SALAS, M. Jacques SERVAT et M. Jean DANGLA, Mme Laetitia CAPRA, M. Arnaud PERRIER, M. Thierry CHANTRAN, M. François DEPREZ, Mme Claudine LAFARGUE VIATGE, M. Cédric BARON, M. Pierre BOLATTI, Mme Corinne LEBRUN, M. Stéphane PAGES, M. Cédric GALEY** et M. Pierre-Alain DINTILHAC.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 031-200048700-20260622-DCS_2026_30_ADM-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 22 juin 2026
Délibération n°2026-30-ADM

Objet :

**Désignation des représentants du
PETR auprès de la Fédération
Nationale des SCoT**

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : **M. Serge DEJEAUX**, **M. Régis GRANGE**, **M. Julien GODEFROY**, **Mme Annie BRUNANCHON**, **Mme Sandra DEJEAN**, **M. Denis BEZIAT**, **M. Philippe ROBIN**, **M. Patrick CASTRO**, **Mme Martine BORDENAVE** et **Mme Monique DUPRAT**.
Communauté de Communes du Volvestre : **M. Max CAZARRÉ**, **Mme Evelyne ICARD**, **Mme Nadège ALIZON**, **M. Romain CUESTA**, **M. Charly DAURIAC**, **M. Benoît DURAND**, **M. Jean-Louis GAY** et **Mme Maryse VEZAT-BARONIA**.

Secrétaire de séance : **M. Stéphane WAWRZYNIAK**

Monsieur le Président rappelle que le SCoT du Sud Toulousain est adhérent depuis de nombreuses années à la fédération nationale des SCoT.

La Fédération Nationale des SCoT a pour ambition de regrouper l'ensemble des structures porteuses de SCoT afin de partager les expériences de chacun et de participer activement aux politiques nationales d'aménagement du territoire. Concrètement, elle diffuse de l'information juridique et élabore des travaux de fond sur l'aménagement du territoire sur les nouveaux modèles d'aménagement intégrant la sobriété foncière, la décarbonation, la renaturation et l'adaptation au dérèglement climatique. "

Monsieur le Président fait appel à candidature.

Les candidatures sont :

- ✓ Titulaire : **Nadia ESTANG**
- ✓ Suppléant : **François PIQUEMAL**

Après délibération, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- De désigner **Mme Nadia ESTANG** en tant que déléguée titulaire,
- De désigner **M François PIQUEMAL** en tant que délégué suppléant,
- D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches et signer tout document en rapport avec ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Président
Bastien HÔ

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN
34, avenue de Toulouse
31390 CARBONNE
Tél. : 05 61 97 30 34
www.payssudtoulousain.fr



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42
Présents : 37 (28 titulaires et 9 suppléants)
Pouvoirs : 2
Excusés : 11 (4 titulaires et 7 suppléants)
Absents : 34 (8 titulaires et 26 suppléants)
Votants : 39
Date de la convocation : 11/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Bastien HÔ.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

M. Frédéric PASIAN, M. Daniel PARÉDÉ, Mme Marie-Anne DRIEF, M. Joël ROQUEBERT, M. Yannick ROUANET, M. Anicet AGBOTON, M. Alain DUTREY, Mme Emilie BRUGUIER, Mme Sylvie GERARD, Mme Alexandra BACCHI et M. Gilles VIGUIER.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut-Garonnais :

Mme Hélène JOACHIM, M. René MARCHAND, M. Dominique BLANCHOT, M. François PIQUEMAL, Mme Nadia ESTANG, Mme Marilyne TORRES, Mme Stéphanie FERE, M. Jean-Louis RÉMY, M. René AZEMA, M. Olivier CARTE, M. Patrice SCAPIN, M. Manuel DA SILVA CORREIA, M. Jérémy PARTINICO et M. Philippe CHOPIN.

Communauté de Communes du Volvestre :

M. François ARLET, Mme Sylvette CONDIS, M. Jean-Luc DORBES, M. Daniel ESCORIHUELA, M. Bastien HO, M. Laurent LAFFONT-PORTET, M. Didier LAMARQUE, Mme Sophie PETAUT-JEAN, M. Stéphane WAWRZYNIAK, Mme Maëlys FALC, Mme Béatrice MAILHOL et M. Alain SENTENAC

POUVOIRS :

M. Pierre DELMAS a donné pouvoir à Mme Maëlys FALC, Mme Marie-Françoise VIDAL a donné pouvoir à Mme Sylvette CONDIS.

Présents mais n'ayant pas voté : NEANT

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : **M. Gérard ROLLAND, M. Jean-Christophe SANCHEZ, M. Philippe DUPRAT** et Mme Charlène BOUE,

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : **Mme Danielle TENSA, Mme Garance GREBEL** et Mme Laurence COQUILLAT.

Communauté de Communes du Volvestre : **Mme Bérangère BOMBAL, M. Jean CHALDUC, M. Jérôme CHANABE-LAUTRE** et Mme Elodie FAYE.

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : **M. Paul-Marie BLANC, Mme Cécile SALAS, M. Jacques SERVAT et M. Jean DANGLA, Mme Laetitia CAPRA, M. Arnaud PERRIER, M. Thierry CHANTRAN, M. François DEPRES, Mme Claudine LAFARGUE VIATGE, M. Cédric BARON, M. Pierre BOLATTI, Mme Corinne LEBRUN, M. Stéphane PAGES, M. Cédric GALEY** et M. Pierre-Alain DINTILHAC.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 031-200048700-20260622-DCS_2026_31_ADM-DE



Extrait du du Conseil Syndical

Séance du 22 juin 2026
Délibération n°2026-31-ADM

Objet :

**Désignation des représentants du
PETR auprès de l'Agence d'Urbanisme
de l'Aire Toulousaine (AUAT)**

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : **M. Serge DEJEAN**, **M. Régis GRANGE**, **M. Julien GODEFROY**, **Mme Annie BRUNANCHON**, **Mme Sandra DEJEAN**, **M. Denis BEZIAT**, **Philippe ROBIN**, **M. Patrick CASTRO**, **Mme Martine BORDENAVE** et **Mme Monique DUPRAT**.
Communauté de Communes du Volvestre : **M. Max CAZARRÉ**, **Mme Evelyne ICARD**, **Mme Nadège ALIZON**, **M. Romain CUESTA**, **M. Charly DAURIAC**, **M. Benoît DURAND**, **M. Jean-Louis GAY** et **Mme Maryse VEZAT-BARONIA**.

Secrétaire de séance : **M. Stéphane WAWRZYNIAK**

Monsieur le Président expose que l'AUAT est une association de collectivités. Elle repose sur une équipe pluridisciplinaire engagée pour accompagner les territoires dans leurs projets d'urbanisme et d'aménagement. Intervenant dans un cadre partenarial, l'agence inscrit la réflexion dans le temps long, par un accompagnement étroit, des démarches sur-mesure et des approches innovantes. En proposant des espaces de dialogue et de co-construction aux collectivités membres, elle alimente le débat entre élus et favorise la coopération et la complémentarité des territoires.

L'AUAT anime l'interSCoT du grand bassin toulousain, c'est à ce titre que le PETR, au titre du SCoT du Pays Toulousain, y adhère.

Suite au renouvellement des instances du PETR, Monsieur le Président indique qu'il convient de désigner un représentant élu.

Monsieur Daniel ESCORIHUELA se propose.

Après délibération, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- De désigner Monsieur Daniel ESCORIHUELA en tant que représentant du PETR auprès de l'AUAT.
- D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches et signer tout document en rapport avec ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Président
Bastien HÔ

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN
34, avenue de Toulouse
31390 CARBONNE
Tél. : 05 61 97 30 34
www.payssudtoulousain.fr



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42
Présents : 37 (28 titulaires et 9 suppléants)
Pouvoirs : 2
Excusés : 11 (4 titulaires et 7 suppléants)
Absents : 34 (8 titulaires et 26 suppléants)
Votants : 39
Date de la convocation : 11/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Bastien HÔ.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

M. Frédéric PASIAN, M. Daniel PARÉDÉ, Mme Marie-Anne DRIEF, M. Joël ROQUEBERT, M. Yannick ROUANET, M. Anicet AGBOTON, M. Alain DUTREY, Mme Emilie BRUGUIER, Mme Sylvie GERARD, Mme Alexandra BACCHI et M. Gilles VIGUIER.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut-Garonnais :

Mme Hélène JOACHIM, M. René MARCHAND, M. Dominique BLANCHOT, M. François PIQUEMAL, Mme Nadia ESTANG, Mme Marilyne TORRES, Mme Stéphanie FERE, M. Jean-Louis RÉMY, M. René AZEMA, M. Olivier CARTE, M. Patrice SCAPIN, M. Manuel DA SILVA CORREIA, M. Jérémy PARTINICO et M. Philippe CHOPIN.

Communauté de Communes du Volvestre :

M. François ARLET, Mme Sylvette CONDIS, M. Jean-Luc DORBES, M. Daniel ESCORIHUELA, M. Bastien HO, M. Laurent LAFFONT-PORTET, M. Didier LAMARQUE, Mme Sophie PETAUT-JEAN, M. Stéphane WAWRZYNIAK, Mme Maëlys FALC, Mme Béatrice MAILHOL et M. Alain SENTENAC

POUVOIRS :

M. Pierre DELMAS a donné pouvoir à Mme Maëlys FALC, Mme Marie-Françoise VIDAL a donné pouvoir à Mme Sylvette CONDIS.

Présents mais n'ayant pas voté : NEANT

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : **M. Gérard ROLLAND, M. Jean-Christophe SANCHEZ, M. Philippe DUPRAT** et Mme Charlène BOUE,

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : **Mme Danielle TENSA, Mme Garance GREBEL** et Mme Laurence COQUILLAT.

Communauté de Communes du Volvestre : **Mme Bérangère BOMBAL, M. Jean CHALDUC, M. Jérôme CHANABE-LAUTRE** et Mme Elodie FAYE.

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : **M. Paul-Marie BLANC, Mme Cécile SALAS, M. Jacques SERVAT et M. Jean DANGLA, Mme Laetitia CAPRA, M. Arnaud PERRIER, M. Thierry CHANTRAN, M. François DEPRESZ, Mme Claudine LAFARGUE VIATGE, M. Cédric BARON, M. Pierre BOLATTI, Mme Corinne LEBRUN, M. Stéphane PAGES, M. Cédric GALEY** et M. Pierre-Alain DINTILHAC.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026



ID : 031-200048700-20260622-DCS_2026_32_ADM-DE

Extrait du du Conseil Syndical

Séance du 22 juin 2026
Délibération n°2026-32-ADM

Objet :

**Désignation des représentants du
PETR auprès de la SPL AREC Occitanie**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : **M. Serge DEJEAN**, **M. Régis GRANGE**, **M. Julien GODEFROY**, **Mme Annie BRUNANCHON**, **Mme Sandra DEJEAN**, **M. Denis BEZIAT**, **Philippe ROBIN**, **M. Patrick CASTRO**, **Mme Martine BORDENAVE** et **Mme Monique DUPRAT**.
Communauté de Communes du Volvestre : **M. Max CAZARRÉ**, **Mme Evelyne ICARD**, **Mme Nadège ALIZON**, **M. Romain CUESTA**, **M. Charly DAURIAC**, **M. Benoît DURAND**, **M. Jean-Louis GAY** et **Mme Maryse VEZAT-BARONIA**.

Secrétaire de séance : **M. Stéphane WAWRZYNIAK**

Monsieur le Président expose que le PETR est actionnaire de la Société Publique Locale (SPL) Agence Régionale Energie Climat (AREC) Occitanie.

L'AREC Occitanie a été créée en 2018 pour accélérer les projets de transition énergétique et climatique des collectivités et des acteurs économiques régionaux, suivant l'objectif de l'Occitanie de devenir, à horizon 2050, Région à Energie Positive.

Elle accompagne les acteurs locaux en proposant des solutions innovantes et adaptées, par l'accompagnement, le co-développement, le financement, ou le tiers-investissement.

Monsieur le Président présente l'objet de la délibération, à savoir la nomination d'un représentant au sein de la SPL AREC Occitanie.

CONSIDERANT que le PETR Pays Sud Toulousain est actionnaire de la SPL AREC Occitanie et participe, à ce titre, à sa gouvernance conformément aux dispositions statutaires de la société ;

CONSIDERANT que les collectivités actionnaires de la SPL AREC Occitanie exercent un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services, notamment par l'intermédiaire de leurs représentants siégeant dans les instances de la société ;

CONSIDERANT que la représentation du PETR Pays Sud Toulousain au sein des instances de la SPL AREC Occitanie doit être assurée par des élus ou représentants dûment désignés par l'organe délibérant ;

CONSIDERANT que le mandat des représentants actuellement désignés doit être renouvelé à la suite du renouvellement communal,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'organe délibérant du PETR Pays Sud Toulousain de procéder à la désignation de ses nouveaux représentants appelés à siéger au sein des instances de la SPL AREC Occitanie ;

CONSIDERANT que ces représentants exerceront leur mandat dans le respect des statuts de la société et des dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés publiques locales ;

CONSIDERANT que la désignation de ces représentants garantit la continuité de la participation du PETR Pays Sud Toulousain à la gouvernance et aux décisions stratégiques de la SPL AREC Occitanie ;

, le Conseil Syndical a décidé, à l'unanimité, après avoir délibéré :

- De désigner Monsieur Jean-Louis REMY pour représenter le PETR Pays Sud Toulousain auprès du Conseil d'Administration SPL AREC OCCITANIE, et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre ;
- De désigner Monsieur Jean-Louis REMY pour représenter le PETR Pays Sud Toulousain auprès de l'Assemblée Spéciale de la SPL AREC OCCITANIE, et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre ;
- De désigner Monsieur Jean-Louis REMY pour représenter le PETR Pays Sud Toulousain auprès des Assemblées Générales de la SPL AREC OCCITANIE, et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre ;
- De désigner Madame Fanny FAUCON, Responsable du service Energie Climat, pour représenter le PETR Pays Sud Toulousain auprès du Comité d'Orientation Stratégique de la SPL AREC OCCITANIE, et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre ;
- De doter Monsieur le Président du PETR Pays Sud Toulousain de tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Président
Bastien HÔ

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN

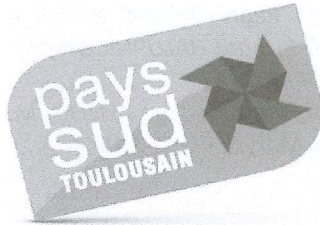
34, avenue de Toulouse

31390 CARBONNE

Tél. : 05 61 97 30 34

www.paysstoutoulousain.fr

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42
Présents : 37 (28 titulaires et 9 suppléants)
Pouvoirs : 2
Excusés : 11 (4 titulaires et 7 suppléants)
Absents : 34 (8 titulaires et 26 suppléants)
Votants : 39
Date de la convocation : 11/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Bastien HÔ.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

M. Frédéric PASIAN, M. Daniel PARÉDÉ, Mme Marie-Anne DRIEF, M. Joël ROQUEBERT, M. Yannick ROUANET, M. Anicet AGBOTON, M. Alain DUTREY, Mme Emilie BRUGUIER, Mme Sylvie GERARD, Mme Alexandra BACCHI et M. Gilles VIGUIER.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut-Garonnais :

Mme Hélène JOACHIM, M. René MARCHAND, M. Dominique BLANCHOT, M. François PIQUEMAL, Mme Nadia ESTANG, Mme Marilyne TORRES, Mme Stéphanie FERE, M. Jean-Louis RÉMY, M. René AZEMA, M. Olivier CARTE, M. Patrice SCAPIN, M. Manuel DA SILVA CORREIA, M. Jérémy PARTINICO et M. Philippe CHOPIN.

Communauté de Communes du Volvestre :

M. François ARLET, Mme Sylvette CONDIS, M. Jean-Luc DORBES, M. Daniel ESCORIHUELA, M. Bastien HO, M. Laurent LAFFONT-PORTET, M. Didier LAMARQUE, Mme Sophie PETAUT-JEAN, M. Stéphane WAWRZYNIAK, Mme Maëlys FALC, Mme Béatrice MAILHOL et M. Alain SENTENAC

POUVOIRS :

M. Pierre DELMAS a donné pouvoir à Mme Maëlys FALC, Mme Marie-Françoise VIDAL a donné pouvoir à Mme Sylvette CONDIS.

Présents mais n'ayant pas voté : NEANT

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : **M. Gérard ROLLAND, M. Jean-Christophe SANCHEZ, M. Philippe DUPRAT** et Mme Charlène BOUE,

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : **Mme Danielle TENSA, Mme Garance GREBEL** et Mme Laurence COQUILLAT.

Communauté de Communes du Volvestre : **Mme Bérangère BOMBAL, M. Jean CHALDUC, M. Jérôme CHANABE-LAUTRE** et Mme Elodie FAYE.

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : **M. Paul-Marie BLANC, Mme Cécile SALAS, M. Jacques SERVAT et M. Jean DANGLA, Mme Laetitia CAPRA, M. Arnaud PERRIER, M. Thierry CHANTRAN, M. François DEPRES, Mme Claudine LAFARGUE VIATGE, M. Cédric BARON, M. Pierre BOLATTI, Mme Corinne LEBRUN, M. Stéphane PAGES, M. Cédric GALEY** et M. Pierre-Alain DINTILHAC.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 031-200048700-20260622-DCS_2026_33_ADM-DE



Extrait du

du Conseil Syndical

Séance du 22 juin 2026

Délibération n°2026-33-ADM

Objet :

**Désignation des représentants du
PETR auprès de l'ATMO Occitanie**

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : **M. Serge DEJEAN**, **M. Régis GRANGE**, **M. Julien GODEFROY**, **Mme Annie BRUNANCHON**, **Mme Sandra DEJEAN**, **M. Denis BEZIAU**, **Philippe ROBIN**, **M. Patrick CASTRO**, **Mme Martine BORDENAVE** et **Mme Monique DUPRAT**.
Communauté de Communes du Volvestre : **M. Max CAZARRÉ**, **Mme Evelynne ICARD**, **Mme Nadège ALIZON**, **M. Romain CUESTA**, **M. Charly DAURIAC**, **M. Benoît DURAND**, **M. Jean-Louis GAY** et **Mme Maryse VEZAT-BARONIA**.

Secrétaire de séance : **M. Stéphane WAWRZYNIAK**

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Sud Toulousain est adhérent à ATMO Occitanie dans le cadre du suivi de la qualité de l'air pour le Plan Climat.

ATMO Occitanie est une association de loi 1901 agréée par le Ministère de la transition écologique et solidaire (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. Atmo Occitanie fait partie de la fédération ATMO France.

En France, la surveillance de la qualité de l'air est une mission d'intérêt général, qui s'inscrit dans le cadre de la loi « LAURE » (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie) du 30 décembre 1996, intégrée depuis au Code de l'Environnement, qui fixe comme objectif « le droit à chacun de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé » et fonde les conditions de la surveillance de la qualité de l'air et de l'information du public en France. L'Etat français, à travers le ministère en charge de l'environnement, délègue cette mission à des observatoires régionaux appelés « Associations Agréées pour la Surveillance de la Qualité de l'Air » (AASQA).

Atmo Occitanie est l'organisme chargé de la surveillance de la qualité de l'air et de la diffusion de l'information sur le territoire régional. Association de loi 1901, Atmo Occitanie bénéficie d'une gouvernance partagée (Etat, collectivités territoriales, acteurs économiques et associations et personnalités qualifiées) et de financements multipartites qui garantissent son indépendance et sa transparence. Notre AASQA est membre de la fédération Atmo France et notre expertise et nos méthodes sont coordonnées par le Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air (LCSQA), conformément aux exigences européennes.

Monsieur le Président procède à l'appel à candidatures.

Une candidature est enregistrée : Madame Nadia ESTANG.

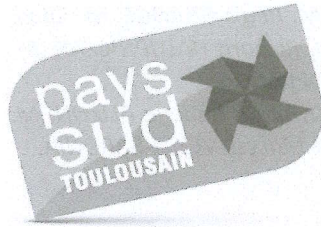
Après délibération, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- De désigner Madame Nadia ESTANG en tant que représentante du PETR Pays Sud Toulousain auprès d'ATMO Occitanie,
- D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches et signer tout document en rapport avec ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Président
Bastien HÔ

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN
34, avenue de Toulouse
31390 CARBONNE
Tél. : 05 61 97 30 34
www.payssudtoulousain.fr



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42
Présents : 37 (28 titulaires et 9 suppléants)
Pouvoirs : 2
Excusés : 11 (4 titulaires et 7 suppléants)
Absents : 34 (8 titulaires et 26 suppléants)
Votants : 39
Date de la convocation : 11/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Bastien HÔ.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

M. Frédéric PASIAN, M. Daniel PARÉDÉ, Mme Marie-Anne DRIEF, M. Joël ROQUEBERT, M. Yannick ROUANET, M. Anicet AGBOTON, M. Alain DUTREY, Mme Emilie BRUGUIER, Mme Sylvie GERARD, Mme Alexandra BACCHI et M. Gilles VIGUIER.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut-Garonnais :

Mme Hélène JOACHIM, M. René MARCHAND, M. Dominique BLANCHOT, M. François PIQUEMAL, Mme Nadia ESTANG, Mme Marilyne TORRES, Mme Stéphanie FERE, M. Jean-Louis RÉMY, M. René AZEMA, M. Olivier CARTE, M. Patrice SCAPIN, M. Manuel DA SILVA CORREIA, M. Jérémy PARTINICO et M. Philippe CHOPIN.

Communauté de Communes du Volvestre :

M. François ARLET, Mme Sylvette CONDIS, M. Jean-Luc DORBES, M. Daniel ESCORIHUELA, M. Bastien HO, M. Laurent LAFFONT-PORTET, M. Didier LAMARQUE, Mme Sophie PETAUT-JEAN, M. Stéphane WAWRZYNIAK, Mme Maëlys FALC, Mme Béatrice MAILHOL et M. Alain SENTENAC

POUVOIRS :

M. Pierre DELMAS a donné pouvoir à Mme Maëlys FALC, Mme Marie-Françoise VIDAL a donné pouvoir à Mme Sylvette CONDIS.

Présents mais n'ayant pas voté : NEANT

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : **M. Gérard ROLLAND, M. Jean-Christophe SANCHEZ, M. Philippe DUPRAT et Mme Charlène BOUE,**

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : **Mme Danielle TENSA, Mme Garance GREBEL et Mme Laurence COQUILLAT.**

Communauté de Communes du Volvestre : **Mme Bérangère BOMBAL, M. Jean CHALDUC, M. Jérôme CHANABE-LAUTRE et Mme Elodie FAYE.**

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : **M. Paul-Marie BLANC, Mme Cécile SALAS, M. Jacques SERVAT et M. Jean DANGLA, Mme Laetitia CAPRA, M. Arnaud PERRIER, M. Thierry CHANTRAN, M. François DEPPEZ, Mme Claudine LAFARGUE VIATGE, M. Cédric BARON, M. Pierre BOLATTI, Mme Corinne LEBRUN, M. Stéphane PAGES, M. Cédric GALEY et M. Pierre-Alain DINTILHAC.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 031-200048700-20260622-DCS_2026_34_ADM-DE



Extrait du du Conseil Syndical

Séance du 22 juin 2026
Délibération n°2026-34-ADM

Objet :

**Désignation des représentants du
PETR auprès de l'ADIL 31**

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : **M. Serge DEJEAN**, **M. Régis GRANGE**, **M. Julien GODEFROY**, **Mme Annie BRUNANCHON**, **Mme Sandra DEJEAN**, **M. Denis BEZIAT**, **Philippe ROBIN**, **M. Patrick CASTRO**, **Mme Martine BORDENAVE** et **Mme Monique DUPRAT**.
Communauté de Communes du Volvestre : **M. Max CAZARRÉ**, **Mme Evelyne ICARD**, **Mme Nadège ALIZON**, **M. Romain CUESTA**, **M. Charly DAURIAC**, **M. Benoît DURAND**, **M. Jean-Louis GAY** et **Mme Maryse VEZAT-BARONIA**.

Secrétaire de séance : **M. Stéphane WAWRZYNIAK**

Par la délibération DCS_2026_11_SEC en date du 09 mars 2026, le comité syndical a approuvé la convention fixant les modalités du partenariat entre les deux structures concernant des permanences assurées sur le territoire.

A la demande de l'ADIL, le président informe qu'il est demandé un délégué pour représenter le Pays Sud Toulousain au collège des collectivités du conseil d'administration de l'ADIL.

Le Président fait appel à candidatures pour un rôle de titulaire et un rôle de suppléant.

Monsieur Jean Louis REMY et Madame Stéphanie FERE se portent candidats.

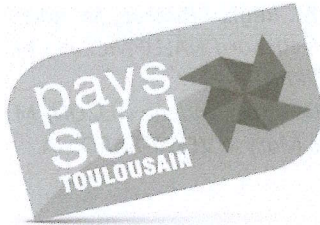
Après délibération, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- De désigner Jean Louis REMY en tant que représentant titulaire,
- De désigner Madame Stéphanie FERE en tant que représentante suppléante,
- D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches et signer tout document en rapport avec ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Président
Bastien HÔ

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN
34, avenue de Toulouse
31390 CARBONNE
Tél. : 05 61 97 30 34
www.paysstoutoulousain.fr



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42
Présents : 37 (28 titulaires et 9 suppléants)
Pouvoirs : 2
Excusés : 11 (4 titulaires et 7 suppléants)
Absents : 34 (8 titulaires et 26 suppléants)
Votants : 39
Date de la convocation : 11/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbone, sous la présidence de Monsieur Bastien HÔ.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

M. Frédéric PASIAN, M. Daniel PARÉDÉ, Mme Marie-Anne DRIEF, M. Joël ROQUEBERT, M. Yannick ROUANET, M. Anicet AGBOTON, M. Alain DUTREY, Mme Emilie BRUGUIER, Mme Sylvie GERARD, Mme Alexandra BACCHI et M. Gilles VIGUIER.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut-Garonnais :

Mme Hélène JOACHIM, M. René MARCHAND, M. Dominique BLANCHOT, M. François PIQUEMAL, Mme Nadia ESTANG, Mme Marilynne TORRES, Mme Stéphanie FERE, M. Jean-Louis RÉMY, M. René AZEMA, M. Olivier CARTE, M. Patrice SCAPIN, M. Manuel DA SILVA CORREIA, M. Jérémy PARTINICO et M. Philippe CHOPIN.

Communauté de Communes du Volvestre :

M. François ARLET, Mme Sylvette CONDIS, M. Jean-Luc DORBES, M. Daniel ESCORIHUELA, M. Bastien HO, M. Laurent LAFFONT-PORTET, M. Didier LAMARQUE, Mme Sophie PETAUT-JEAN, M. Stéphane WAWRZYNIAK, Mme Maëlys FALC, Mme Béatrice MAILHOL et M. Alain SENTENAC

POUVOIRS :

M. Pierre DELMAS a donné pouvoir à Mme Maëlys FALC, Mme Marie-Françoise VIDAL a donné pouvoir à Mme Sylvette CONDIS.

Présents mais n'ayant pas voté : NEANT

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : **M. Gérard ROLLAND, M. Jean-Christophe SANCHEZ, M. Philippe DUPRAT et Mme Charlene BOUE,**

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : **Mme Danielle TENSA, Mme Garance GREBEL et Mme Laurence COQUILLAT.**

Communauté de Communes du Volvestre : **Mme Bérangère BOMBAL, M. Jean CHALDUC, M. Jérôme CHANABE-LAUTRE et Mme Elodie FAYE.**

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : **M. Paul-Marie BLANC, Mme Cécile SALAS, M. Jacques SERVAT et M. Jean DANGLA, Mme Laetitia CAPRA, M. Arnaud PERRIER, M. Thierry CHANTRAN, M. François DEPREZ, Mme Claudine LAFARGUE VIATGE, M. Cédric BARON, M. Pierre BOLATTI, Mme Corinne LEBRUN, M. Stéphane PAGES, M. Cédric GALEY et M. Pierre-Alain DINTILHAC.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le 25/06/2026
ID : 031-200048700-20260622-DCS_2026_35_ADM-DE



Extrait du registre des délibérations
du Conseil Syndical

Séance du 22 juin 2026
Délibération n°2026-35-ADM

Objet :

**Désignation des représentants du
PETR auprès du CNAS**

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : **M. Serge DEJEAN**, **M. Julien NGE**, **M. Julien GODEFROY**, **Mme Annie BRUNANCHON**, **Mme Sandra DEJEAN**, **M. Denis BEZIAT**, **M. Philippe ROBIN**, **M. Patrick CASTRO**, **Mme Martine BORDENAVE** et **Mme Monique DUPRAT**.
Communauté de Communes du Volvestre : **M. Max CAZARRÉ**, **Mme Evelyne ICARD**, **Mme Nadège ALIZON**, **M. Romain CUESTA**, **M. Charly DAURIAC**, **M. Benoît DURAND**, **M. Jean-Louis GAY** et **Mme Maryse VEZAT-BARONIA**.

Secrétaire de séance : *M. Stéphane WAWRZYNIAK*

Monsieur le Président expose que le CNAS agit en comité des œuvres sociales pour les agents des structures adhérentes. Le PETR adhère au CNAS et fait accéder aux prestations sociales ses agents.

Conformément aux statuts du CNAS et dans le prolongement des élections, Monsieur le Président indique qu'il convient de désigner, pour les 6 années à venir, un délégué élu qui sera le représentant au sein des instances du CNAS.

Mme Sylvette CONDIS, élue vice-présidente aux ressources humaines, se propose en tant que déléguée élu titulaire,

Mme Maéva ALVES COSTA, agent, se propose en tant qu'agent déléguée titulaire.

Après délibération, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- De désigner Mme Sylvette CONDIS en tant qu' élu déléguée titulaire,
- De désigner Mme Maéva ALVES COSTA en tant qu'agent déléguée titulaire,
- D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches et signer tout document en rapport avec ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Bastien HÔ

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN

34, avenue de Toulouse

31390 CARBONNE

TEL : 05 61 97 30 34

www.payssudtoulousain.fr



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42
Présents : 37 (28 titulaires et 9 suppléants)
Pouvoirs : 2
Excusés : 11 (4 titulaires et 7 suppléants)
Absents : 34 (8 titulaires et 26 suppléants)
Votants : 39
Date de la convocation : 11/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Bastien HÔ.

PRESENTS :

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

M. Frédéric PASIAN, M. Daniel PARÉDÉ, Mme Marie-Anne DRIEF, M. Joël ROQUEBERT, M. Yannick ROUANET, M. Anicet AGBOTON, M. Alain DUTREY, Mme Emilie BRUGUIER, Mme Sylvie GERARD, Mme Alexandra BACCHI et M. Gilles VIGUIER.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut-Garonnais :

Mme Hélène JOACHIM, M. René MARCHAND, M. Dominique BLANCHOT, M. François PIQUEMAL, Mme Nadia ESTANG, Mme Marilynne TORRES, Mme Stéphanie FERE, M. Jean-Louis RÉMY, M. René AZEMA, M. Olivier CARTE, M. Patrice SCAPIN, M. Manuel DA SILVA CORREIA, M. Jérémy PARTINICO et M. Philippe CHOPIN.

Communauté de Communes du Volvestre :

M. François ARLET, Mme Sylvette CONDIS, M. Jean-Luc DORBES, M. Daniel ESCORIHUELA, M. Bastien HO, M. Laurent LAFFONT-PORTET, M. Didier LAMARQUE, Mme Sophie PETAUT-JEAN, M. Stéphane WAWRZYNIAK, Mme Maëlys FALC, Mme Béatrice MAILHOL et M. Alain SENTENAC

POUVOIRS :

M. Pierre DELMAS a donné pouvoir à Mme Maëlys FALC, Mme Marie-Françoise VIDAL a donné pouvoir à Mme Sylvette CONDIS.

Présents mais n'ayant pas voté : NEANT

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : **M. Gérard ROLLAND, M. Jean-Christophe SANCHEZ, M. Philippe DUPRAT et Mme Charlène BOUE,**

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : **Mme Danielle TENSA, Mme Garance GREBEL et Mme Laurence COQUILLAT.**

Communauté de Communes du Volvestre : **Mme Bérangère BOMBAL, M. Jean CHALDUC, M. Jérôme CHANABE-LAUTRE et Mme Elodie FAYE.**

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : **M. Paul-Marie BLANC, Mme Cécile SALAS, M. Jacques SERVAT et M. Jean DANGLA, Mme Laetitia CAPRA, M. Arnaud PERRIER, M. Thierry CHANTRAN, M. François DEPREZ, Mme Claudine LAFARGUE VIATGE, M. Cédric BARON, M. Pierre BOLATTI, Mme Corinne LEBRUN, M. Stéphane PAGES, M. Cédric GALEY et M. Pierre-Alain DINTILHAC.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le 25/06/2026
ID : 031-200048700-20260622-DCS_2026_36_ADM-DE



Extrait du registre des délibérations
du Conseil Syndical

Séance du 22 juin 2026
Délibération n°2026-36-ADM

Objet :

Approbation des indemnités des élus



Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. Serge DEJEAN, M. Julien ANGE, M. Julien GODEFROY, Mme Annie BRUNANCHON, Mme Sandra DEJEAN, M. Denis BEZIAT, Philippe ROBIN, M. Patrick CASTRO, Mme Martine BORDENAVE et Mme Monique DUPRAT.
Communauté de Communes du Volvestre : M. Max CAZARRÉ, Mme Evelyne ICARD, Mme Nadège ALIZON, M. Romain CUESTA, M. Charly DAURIAC, M. Benoît DURAND, M. Jean-Louis GAY et Mme Maryse VEZAT-BARONIA.

Secrétaire de séance : M. Stéphane WAWRZYNIAK

Monsieur le Président informe les élus que le montant des indemnités de fonction versées au Président ne donne lieu à un vote que si le Président renonce à percevoir le taux maximal.

Vu la délibération n°DCS-2026-13-ADM du 18/05/2026, fixant le nombre de vice-présidents à 9,

Considérant qu'il appartient au conseil syndical de déterminer les taux d'indemnités des élus pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximums fixés par la loi,

Considérant que pour le PETR PAYS SUD TOULOUSAIN, ce taux maximal de référence est pour le Président de 35,44% de l'indice brut terminal de la fonction publique (valeur mensuelle 1 456,77 €),

Considérant que pour les vice-présidents, le taux maximal de référence est de 17,72% (valeur mensuelle 728.38€),

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale, calculée conformément à l'article L2123-24 du CGCT sur la base du nombre théorique de vice-présidents que le conseil syndical peut désigner soit 9 vice-présidents,

M. le Président propose de renoncer aux taux maximums et d'octroyer, pendant toute la durée du mandat :

- Au président 2,5% de l'indice brut terminal en vigueur, au lieu de 35,44%,
- Aux vice-présidents 2,5% de l'indice brut terminal en vigueur, au lieu de 17,72%.

MANDAT 2026-2032(33)					
MONTANT ENVELOPPE MENSUELLE BRUTE MAXIMALE 2026					
Population en vigueur au 01/01/2026 : 102 653 habitants	Indice brut terminal mensuel	Taux max en %	Indemnité mensuelle en €	Nombre d'élus	Indemnité à verser en €
Président	1027	35,44	1 456,77	1	1 456,77
Vice-présidents	1027	17,72	728,38	9	6 555,42
TOTAL MENSUEL					8 012,19
TOTAL ANNUEL					96 146,28
INDEMNITES BRUTES MENSUELLES PROPOSEES 2026					
Population en vigueur au 01/01/2026 : 102 653 habitants	Indice brut terminal mensuel	Taux max en %	Indemnité mensuelle en €	Nombre d'élus	Indemnité à verser en €
Président	1027	2,5	102,76	1	102,76
Vice-présidents	1027	2,5	102,76	9	924,87
TOTAL MENSUEL					1 027,63
TOTAL ANNUEL					12 331,61

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Après délibération, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- De voter les montants des taux proposés ci-dessous :

INDEMNITES BRUTES MENSUELLES VOTEES 2026					
Population en vigueur au 01/01/2026 : 102 653 habitants	Indice brut terminal mensuel	Taux max en %	Indemnité mensuelle en €	Nombre d'élus	Indemnité à verser en €
Président	1027	2,5	102,76	1	102,76
Vice-présidents	1027	2,5	102,76	9	924,87
TOTAL MENSUEL					1 027,63
TOTAL ANNUEL					12 331,61

- D'inscrire les crédits au budget
- D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches et signer tout document en rapport avec ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Président
Bastien HÔ

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN
34, avenue de Toulouse
31390 CARBONNE
Tél. : 05 61 97 30 34
www.paysstoutousain.fr





POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42
Présents : 37 (28 titulaires et 9 suppléants)
Pouvoirs : 2
Excusés : 11 (4 titulaires et 7 suppléants)
Absents : 34 (8 titulaires et 26 suppléants)
Votants : 39
Date de la convocation : 11/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Bastien HÔ.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

M. Frédéric PASIAN, M. Daniel PARÉDÉ, Mme Marie-Anne DRIEF, M. Joël ROQUEBERT, M. Yannick ROUANET, M. Anicet AGBOTON, M. Alain DUTREY, Mme Emilie BRUGUIER, Mme Sylvie GERARD, Mme Alexandra BACCHI et M. Gilles VIGUIER.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut-Garonnais :

Mme Hélène JOACHIM, M. René MARCHAND, M. Dominique BLANCHOT, M. François PIQUEMAL, Mme Nadia ESTANG, Mme Marilyne TORRES, Mme Stéphanie FERE, M. Jean-Louis RÉMY, M. René AZEMA, M. Olivier CARTE, M. Patrice SCAPIN, M. Manuel DA SILVA CORREIA, M. Jérémy PARTINICO et M. Philippe CHOPIN.

Communauté de Communes du Volvestre :

M. François ARLET, Mme Sylvette CONDIS, M. Jean-Luc DORBES, M. Daniel ESCORIHUELA, M. Bastien HO, M. Laurent LAFFONT-PORTET, M. Didier LAMARQUE, Mme Sophie PETAUT-JEAN, M. Stéphane WAWRZYNIAK, Mme Maëlys FALC, Mme Béatrice MAILHOL et M. Alain SENTENAC

POUVOIRS :

M. Pierre DELMAS a donné pouvoir à Mme Maëlys FALC, Mme Marie-Françoise VIDAL a donné pouvoir à Mme Sylvette CONDIS.

Présents mais n'ayant pas voté : NEANT

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : **M. Gérard ROLLAND, M. Jean-Christophe SANCHEZ, M. Philippe DUPRAT** et Mme Charlène BOUE,

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : **Mme Danielle TENSA, Mme Garance GREBEL** et Mme Laurence COQUILLAT.

Communauté de Communes du Volvestre : **Mme Bérangère BOMBAL, M. Jean CHALDUC, M. Jérôme CHANABE-LAUTRE** et Mme Elodie FAYE.

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : **M. Paul-Marie BLANC, Mme Cécile SALAS, M. Jacques SERVAT et M. Jean DANGLA, Mme Laetitia CAPRA, M. Arnaud PERRIER, M. Thierry CHANTRAN, M. François DEPRES, Mme Claudine LAFARGUE VIATGE, M. Cédric BARON, M. Pierre BOLATTI, Mme Corinne LEBRUN, M. Stéphane PAGES, M. Cédric GALEY** et M. Pierre-Alain DINTILHAC.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026



Extrait du

ID : 031-200048700-20260622-DCS_2026_37_SCO-DE

du Conseil Syndical

Séance du 22 juin 2026

Délibération n°2026-37-ADM

Objet :

Création de la Commission SCoT

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : **M. Serge DEJEAN**, **M. Régis GRANGE**, **M. Julien GODEFROY**, **Mme Annie BRUNANCHON**, **Mme Sandra DEJEAN**, **M. Denis BEZIAT**, **M. Renaud FLOCH**, **M. Jean-Philippe ROBIN**, **M. Patrick CASTRO**, **Mme Martine BORDENAVE** et **Mme Monique DUPRAT**.
Communauté de Communes du Volvestre : **M. Max CAZARRÉ**, **Mme Evelyne ICARD**, **Mme Nadège ALIZON**, **M. Romain CUESTA**, **M. Charly DAURIAC**, **M. Benoît DURAND**, **M. Jean-Louis GAY** et **Mme Maryse VEZAT-BARONIA**.

Secrétaire de séance : **M. Stéphane WAWRZYNIAK**

Monsieur le Président propose la création d'une commission Scot qui pourra préparer et formuler les avis que le PETR doit rendre en tant que Personne Publique Associée sur les documents d'urbanisme.

Cette commission pourra également examiner le portage postérieur à la-révision du SCoT, notamment la mise en compatibilité des PLU du territoire.

Il propose de procéder à un appel à candidatures auprès l'ensemble des conseils municipaux prochainement tout en limitant la composition à environ 40 membres. Cette composition serait entérinée lors d'un prochain conseil syndical.

Après délibération, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- De renouveler la commission SCoT,
- D'ouvrir la participation aux conseils municipaux,
- De limiter à une quarantaine de membres.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Président
Bastien HÔ

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN

34, avenue de Toulouse

31390 CARBONNE

Tél. : 05 61 97 30 34

www.payssudtoulousain.fr



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42
Présents : 35 (28 titulaires et 7 suppléants)
Pouvoirs : 2
Excusés : 13 (4 titulaires et 9 suppléants)
Absents : 34 (8 titulaires et 26 suppléants)
Votants : 37
Date de la convocation : 11/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbone, sous la présidence de Monsieur Bastien HÔ.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

M. Frédéric PASIAN, M. Daniel PARÉDÉ, Mme Marie-Anne DRIEF, M. Joël ROQUEBERT, M. Yannick ROUANET, M. Anicet AGBOTON, M. Alain DUTREY, Mme Emilie BRUGUIER, Mme Sylvie GERARD, Mme Alexandra BACCHI et M. Gilles VIGUIER.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut-Garonnais :

Mme Hélène JOACHIM, M. René MARCHAND, M. Dominique BLANCHOT, M. François PIQUEMAL, Mme Nadia ESTANG, Mme Marilyne TORRES, Mme Stéphanie FERE, M. Jean-Louis RÉMY, M. René AZEMA, M. Olivier CARTE, M. Patrice SCAPIN, M. Manuel DA SILVA CORREIA, M. Jérémy PARTINICO et M. Philippe CHOPIN.

Communauté de Communes du Volvestre :

M. François ARLET, Mme Sylvette CONDIS, M. Jean-Luc DORBES, M. Daniel ESCORIHUELA, M. Bastien HO, M. Laurent LAFFONT-PORTET, M. Didier LAMARQUE, Mme Sophie PETAUT-JEAN, M. Stéphane WAWRZYNIAK et Mme Maëlys FALC.

POUVOIRS :

M. Pierre DELMAS a donné pouvoir à Mme Maëlys FALC, Mme Marie-Françoise VIDAL a donné pouvoir à Mme Sylvette CONDIS.

Présents mais n'ayant pas voté : NEANT

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : **M. Gérard ROLLAND, M. Jean-Christophe SANCHEZ, M. Philippe DUPRAT** et Mme Charlène BOUE,

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : **Mme Danielle TENSA, Mme Garance GREBEL** et Mme Laurence COQUILLAT.

Communauté de Communes du Volvestre : **Mme Bérangère BOMBAL, M. Jean CHALDUC, M. Jérôme CHANABE-LAUTRE, Mme Elodie FAYE, Mme Béatrice MAILHOL** et M. Alain SENTENAC.

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : **M. Paul-Marie BLANC, Mme Cécile SALAS, M. Jacques SERVAT et M. Jean DANGLA, Mme Laetitia CAPRA, M. Arnaud PERRIER, M. Thierry CHANTRAN, M. François DEPREZ, Mme Claudine LAFARGUE VIATGE, M. Cédric BARON, M. Pierre BOLATTI, Mme Corinne LEBRUN, M. Stéphane PAGES, M. Cédric GALEY** et M. Pierre-Alain DINTILHAC.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 031-200048700-20260622-DCS_2026_38_01-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 22 juin 2026
Délibération n°2026_38_01_ADM

Objet :

**Approbation du rapport d'activité
2025 du PETR du Pays Sud Toulousain**

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : **M. Serge DEJEAN**, **M. Régis GRANGE**, **M. Julien GODEFROY**, **Mme Annie BRUNANCHON**, **Mme Sandra DEJEAN**, **M. Denis BEZIAU**, **Philippe ROBIN**, **M. Patrick CASTRO**, **Mme Martine BORDENAVE** et **Mme Monique DUPRAT**.
Communauté de Communes du Volvestre : **M. Max CAZARRÉ**, **Mme Evelyne ICARD**, **Mme Nadège ALIZON**, **M. Romain CUESTA**, **M. Charly DAURIAC**, **M. Benoît DURAND**, **M. Jean-Louis GAY** et **Mme Maryse VEZAT-BARONIA**.

Secrétaire de séance : **M. Stéphane WAWRZYNIAK**

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de prendre connaissance d'une synthèse du rapport d'activité 2025 qui a été transmis dans sa version complète avec les convocations au conseil syndical et en annexe de la délibération.

Ce rapport inclut les projections 2026 qui ont servi en début d'exercice à nourrir le débat d'orientations budgétaires.

Il donne la parole aux responsables de service en charge de ces missions, chacun présentant sa partie respective :

- Ressources humaines,
- Finances,
- Communication,
- Codev,
- Contractualisations avec Europe, Etat et Région,
- Programme européen LEADER,
- Culture,
- Contrat Local de Santé,
- Energie-Climat,
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT),
- Application du Droit des Sols.

Après délibération, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- Approuve le Rapport d'activité 2025 du Pays Sud Toulousain,
- Autorise Le Président à transmettre ledit rapport auprès des instances qui le sollicitent dans le cadre des procédures de soutien financier du PETR.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Président
Bastien HÔ

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN

34, avenue de Toulouse

31390 CARBONNE

Tél. : 05 61 97 30 34

www.payssudtoulousain.fr



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42
Présents : 35 (28 titulaires et 7 suppléants)
Pouvoirs : 2
Excusés : 13 (4 titulaires et 9 suppléants)
Absents : 34 (8 titulaires et 26 suppléants)
Votants : 37
Date de la convocation : 11/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Bastien HÔ.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

M. Frédéric PASIAN, M. Daniel PARÉDÉ, Mme Marie-Anne DRIEF, M. Joël ROQUEBERT, M. Yannick ROUANET, M. Anicet AGBOTON, M. Alain DUTREY, Mme Emilie BRUGUIER, Mme Sylvie GERARD, Mme Alexandra BACCHI et M. Gilles VIGUIER.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut-Garonnais :

Mme Hélène JOACHIM, M. René MARCHAND, M. Dominique BLANCHOT, M. François PIQUEMAL, Mme Nadia ESTANG, Mme Marilynne TORRES, Mme Stéphanie FERE, M. Jean-Louis RÉMY, M. René AZEMA, M. Olivier CARTE, M. Patrice SCAPIN, M. Manuel DA SILVA CORREIA, M. Jérémy PARTINICO et M. Philippe CHOPIN.

Communauté de Communes du Volvestre :

M. François ARLET, Mme Sylvette CONDIS, M. Jean-Luc DORBES, M. Daniel ESCORIHUELA, M. Bastien HO, M. Laurent LAFFONT-PORTET, M. Didier LAMARQUE, Mme Sophie PETAUT-JEAN, M. Stéphane WAWRZYNIAC et Mme Maëlys FALC.

POUVOIRS :

M. Pierre DELMAS a donné pouvoir à Mme Maëlys FALC, Mme Marie-Françoise VIDAL a donné pouvoir à Mme Sylvette CONDIS.

Présents mais n'ayant pas voté : NEANT

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : **M. Gérard ROLLAND, M. Jean-Christophe SANCHEZ, M. Philippe DUPRAT** et Mme Charlène BOUE,

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : **Mme Danielle TENSA, Mme Garance GREBEL** et Mme Laurence COQUILLAT.

Communauté de Communes du Volvestre : **Mme Bérangère BOMBAL, M. Jean CHALDUC, M. Jérôme CHANABE-LAUTRE, Mme Elodie FAYE, Mme Béatrice MAILHOL** et M. Alain SENTENAC.

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : **M. Paul-Marie BLANC, Mme Cécile SALAS, M. Jacques SERVAT et M. Jean DANGLA, Mme Laetitia CAPRA, M. Arnaud PERRIER, M. Thierry CHANTRAN, M. François DEPRESZ, Mme Claudine LAFARGUE VIATGE, M. Cédric BARON, M. Pierre BOLATTI, Mme Corinne LEBRUN, M. Stéphane PAGES, M. Cédric GALEY** et M. Pierre-Alain DINTILHAC.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Séance du 22 juin 2026
Délibération n°2026_39_01_CULT

Objet :

**Sollicitation d'une subvention LEADER
pour la mission Culture 2023-2026**

Remplace la délibération n°42/2024

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : **M. Serge DEJEAN**, **M. Jérôme GRANGE**, **M. Julien GODEFROY**, **Mme Annie BRUNANCHON**, **Mme Sandra DEJEAN**, **M. Denis BEZIAU**, **M. Richard HALUBNICZAK**, **M. Philippe ROBIN**, **M. Patrick CASTRO**, **Mme Martine BORDENAVE** et **Mme Monique DUPRAI**.
Communauté de Communes du Volvestre : **M. Max CAZARRÉ**, **Mme Evelyne ICARD**, **Mme Nadège ALIZON**, **M. Romain CUESTA**, **M. Charly DAURIAC**, **M. Benoît DURAND**, **M. Jean-Louis GAY** et **Mme Maryse VEZAT-BARONIA**.

Secrétaire de séance : **M. Stéphane WAWRZYNIAK**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que cette demande de financement concerne le poste de Chargée de mission Culture et Communication, les dépenses de fonctionnement et les investissements liés à toutes missions relatives au volet culture du projet de territoire.

Le projet visant à renforcer l'ingénierie culturelle du territoire autour de deux objectifs principaux :

- Assurer la coordination de la Convention de Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle,
 - Accompagner les acteurs culturels locaux publics ou privés dans, le développement, la pérennisation de leurs projets, ainsi que dans la mise en réseau et la valorisation de leurs actions.
-
- Après délibération, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :
 - o De solliciter au titre du programme LEADER 2023-2027, une demande de subvention pour l'animation de la mission Culture portée par le Pays Sud Toulousain, portant sur la période de septembre 2023 à septembre 2026,
 - o D'autoriser le Président à signer tout document en rapport avec ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Président
Bastien HÔ

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN

34, avenue de Toulouse

31390 CARBONNE

Tél. : 05 61 97 30 34

www.payssudtoulousain.fr



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42
Présents : 35 (28 titulaires et 7 suppléants)
Pouvoirs : 2
Excusés : 13 (4 titulaires et 9 suppléants)
Absents : 34 (8 titulaires et 26 suppléants)
Votants : 37
Date de la convocation : 11/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Bastien HO.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

M. Frédéric PASIAN, M. Daniel PARÉDÉ, Mme Marie-Anne DRIEF, M. Joël ROQUEBERT, M. Yannick ROUANET, M. Anicet AGBOTON, M. Alain DUTREY, Mme Emilie BRUGUIER, Mme Sylvie GERARD, Mme Alexandra BACCHI et M. Gilles VIGUIER.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut-Garonnais :

Mme Hélène JOACHIM, M. René MARCHAND, M. Dominique BLANCHOT, M. François PIQUEMAL, Mme Nadia ESTANG, Mme Marilynne TORRES, Mme Stéphanie FERE, M. Jean-Louis RÉMY, M. René AZEMA, M. Olivier CARTE, M. Patrice SCAPIN, M. Manuel DA SILVA CORREIA, M. Jérémy PARTINICO et M. Philippe CHOPIN.

Communauté de Communes du Volvestre :

M. François ARLET, Mme Sylvette CONDIS, M. Jean-Luc DORBES, M. Daniel ESCORIHUELA, M. Bastien HO, M. Laurent LAFFONT-PORTET, M. Didier LAMARQUE, Mme Sophie PETAUT-JEAN, M. Stéphane WAWRZYNIAC et Mme Maëlys FALC.

POUVOIRS :

M. Pierre DELMAS a donné pouvoir à Mme Maëlys FALC, Mme Marie-Françoise VIDAL a donné pouvoir à Mme Sylvette CONDIS.

Présents mais n'ayant pas voté : NEANT

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : **M. Gérard ROLLAND, M. Jean-Christophe SANCHEZ, M. Philippe DUPRAT** et Mme Charlène BOUE,

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : **Mme Danielle TENSA, Mme Garance GREBEL** et Mme Laurence COQUILLAT.

Communauté de Communes du Volvestre : **Mme Bérangère BOMBAL, M. Jean CHALDUC, M. Jérôme CHANABE-LAUTRE, Mme Elodie FAYE, Mme Béatrice MAILHOL** et M. Alain SENTENAC.

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : **M. Paul-Marie BLANC, Mme Cécile SALAS, M. Jacques SERVAT et M. Jean DANGLA, Mme Laetitia CAPRA, M. Arnaud PERRIER, M. Thierry CHANTRAN, M. François DEPRESZ, Mme Claudine LAFARGUE VIATGE, M. Cédric BARON, M. Pierre BOLATTI, Mme Corinne LEBRUN, M. Stéphane PAGES, M. Cédric GALEY** et M. Pierre-Alain DINTILHAC.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 031-200048700-20260622-DCS_2026_40_01-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 22 juin 2026

Délibération n°2026_40_01_CULT

Objet :

**Approbation de l'opération et
du plan de financement pour la
mission Culture 2023-2026**

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : **M. Serge DEJEAN**, **M. M. Rémy GRANGE**, **M. Julien GODEFROY**, **Mme Annie BRUNANCHON**, **Mme Sandra DEJEAN**, **M. Denis BEZIAU**, **M. Philippe ROBIN**, **M. Patrick CASTRO**, **Mme Martine BORDENAVE** et **Mme Monique DUPRAT**.

Communauté de Communes du Volvestre : **M. Max CAZARRÉ**, **Mme Evelyne ICARD**, **Mme Nadège ALIZON**, **M. Romain CUESTA**, **M. Charly DAURIAC**, **M. Benoît DURAND**, **M. Jean-Louis GAY** et **Mme Maryse VEZAT-BARONIA**.

Secrétaire de séance : **M. Stéphane WAWRZYNIAK**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le projet Mission Culture 2023-2026 s'inscrit dans une demande de subvention LEADER.

La mise en œuvre du projet comprend l'opération suivante : « Animation et accompagnement des acteurs culturels en Pays Sud Toulousain ».

Cette opération s'établit sur la période suivante : septembre 2023 à septembre 2026.

Les dépenses concernées portent sur le poste de Chargée de mission Culture et Communication, les frais de déplacement, de missions et de réception liés à la mission et des prestations extérieures de communication.

Ci-dessous est exposé le budget prévisionnel de l'opération, en €HT, selon les règles de la nouvelle Programmation LEADER 2023-2027 :

DEPENSES		RESSOURCES	
Poste chargée de mission & Déplacements missions, frais de réception et frais annexes	148 293,22 €	LEADER	90 000,00 €
Communication, maintenance site	3456,00€	Autofinancement	61 749,22 €
TOTAL	151 749,22 €	TOTAL	151 749,22 €

Après délibération, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- De solliciter au titre du programme LEADER 2023-2027, une demande de subvention d'un montant de 90 000,00 € pour la mise en œuvre du projet Mission Culture 2023-2026,
- D'autoriser le Président à signer tout document en rapport avec ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Président
Bastien HÔ

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN

34, avenue de Toulouse

31390 CARBONNE

Tél. : 05 61 97 30 34

www.payssudtoulousain.fr



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42
Présents : 35 (28 titulaires et 7 suppléants)
Pouvoirs : 2
Excusés : 13 (4 titulaires et 9 suppléants)
Absents : 34 (8 titulaires et 26 suppléants)
Votants : 37
Date de la convocation : 11/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Bastien HÔ.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

M. Frédéric PASIAN, M. Daniel PARÉDÉ, Mme Marie-Anne DRIEF, M. Joël ROQUEBERT, M. Yannick ROUANET, M. Anicet AGBOTON, M. Alain DUTREY, Mme Emilie BRUGUIER, Mme Sylvie GERARD, Mme Alexandra BACCHI et M. Gilles VIGUIER.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut-Garonnais :

Mme Hélène JOACHIM, M. René MARCHAND, M. Dominique BLANCHOT, M. François PIQUEMAL, Mme Nadia ESTANG, Mme Marilynne TORRES, Mme Stéphanie FERE, M. Jean-Louis RÉMY, M. René AZEMA, M. Olivier CARTE, M. Patrice SCAPIN, M. Manuel DA SILVA CORREIA, M. Jérémy PARTINICO et M. Philippe CHOPIN.

Communauté de Communes du Volvestre :

M. François ARLET, Mme Sylvette CONDIS, M. Jean-Luc DORBES, M. Daniel ESCORIHUELA, M. Bastien HO, M. Laurent LAFFONT-PORTET, M. Didier LAMARQUE, Mme Sophie PETAUT-JEAN, M. Stéphane WAWRZYNIAK et Mme Maëlys FALC.

POUVOIRS :

M. Pierre DELMAS a donné pouvoir à Mme Maëlys FALC, Mme Marie-Françoise VIDAL a donné pouvoir à Mme Sylvette CONDIS.

Présents mais n'ayant pas voté : NEANT

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : **M. Gérard ROLLAND, M. Jean-Christophe SANCHEZ, M. Philippe DUPRAT** et Mme Charlene BOUE,

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : **Mme Danielle TENSA, Mme Garance GREBEL** et Mme Laurence COQUILLAT.

Communauté de Communes du Volvestre : **Mme Bérangère BOMBAL, M. Jean CHALDUC, M. Jérôme CHANABE-LAUTRE, Mme Elodie FAYE, Mme Béatrice MAILHOL** et M. Alain SENTENAC.

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : **M. Paul-Marie BLANC, Mme Cécile SALAS, M. Jacques SERVAT et M. Jean DANGLA, Mme Laetitia CAPRA, M. Arnaud PERRIER, M. Thierry CHANTRAN, M. François DEPREZ, Mme Claudine LAFARGUE VIATGE, M. Cédric BARON, M. Pierre BOLATTI, Mme Corinne LEBRUN, M. Stéphane PAGES, M. Cédric GALEY** et M. Pierre-Alain DINTILHAC.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 031-200048700-20260622-DCS_2026_41_01-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 22 juin 2026
Délibération n°2026_41_01_CULT

Objet :

**Sollicitation d'une subvention LEADER
pour l'Education Artistique et
Culturelle 2023-2024, 2024-2025 et
2025-2026**

Remplace la délibération n°43/2024

Communauté de Communes Bassin Aterivain Haut Garonnais : **M. Serge DEJEAN**, **M. M. Bénédict GRANGE**, **M. Julien GODEFROY**, **Mme Annie BRUNANCHON**, **Mme Sandra DEJEAN**, **M. Denis BEZIAU**, **M. Richard HALUBNICZAK**, **M. Philippe ROBIN**, **M. Patrick CASTRO**, **Mme Martine BORDENAVE** et **Mme Monique DUPRAT**.
Communauté de Communes du Volvestre : **M. Max CAZARRÉ**, **Mme Evelyne ICARD**, **Mme Nadège ALIZON**, **M. Romain CUESTA**, **M. Charly DAURIAC**, **M. Benoît DURAND**, **M. Jean-Louis GAY** et **Mme Maryse VEZAT-BARONIA**.

Secrétaire de séance : **M. Stéphane WAWRZYNIAK**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que cette demande de financement concerne les saisons d'Education Artistique et Culturelle 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, les dépenses de fonctionnement et les investissements liés à toutes missions relatives à ce projet.

Après délibération, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- De solliciter au titre du programme LEADER 2023-2027, une demande de subvention pour les Saisons d'Education Artistique et Culturelle (2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026) coordonnées par le Pays Sud Toulousain au titre de la Convention de Généralisation de l'Education Artistique,
- D'autoriser le Président à signer tout document en rapport avec ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Président
Bastien HÔ

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN

34, avenue de Toulouse

31390 CARBONNE

Tel : 05 61 97 30 34

www.payssudtoulousain.fr



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42
Présents : 35 (28 titulaires et 7 suppléants)
Pouvoirs : 2
Excusés : 13 (4 titulaires et 9 suppléants)
Absents : 34 (8 titulaires et 26 suppléants)
Votants : 37
Date de la convocation : 11/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbone, sous la présidence de Monsieur Bastien HÔ.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

M. Frédéric PASIAN, M. Daniel PARÉDÉ, Mme Marie-Anne DRIEF, M. Joël ROQUEBERT, M. Yannick ROUANET, M. Anicet AGBOTON, M. Alain DUTREY, Mme Emilie BRUGUIER, Mme Sylvie GERARD, Mme Alexandra BACCHI et M. Gilles VIGUIER.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut-Garonnais :

Mme Hélène JOACHIM, M. René MARCHAND, M. Dominique BLANCHOT, M. François PIQUEMAL, Mme Nadia ESTANG, Mme Marilyne TORRES, Mme Stéphanie FERE, M. Jean-Louis RÉMY, M. René AZEMA, M. Olivier CARTE, M. Patrice SCAPIN, M. Manuel DA SILVA CORREIA, M. Jérémy PARTINICO et M. Philippe CHOPIN.

Communauté de Communes du Volvestre :

M. François ARLET, Mme Sylvette CONDIS, M. Jean-Luc DORBES, M. Daniel ESCORIHUELA, M. Bastien HO, M. Laurent LAFFONT-PORTET, M. Didier LAMARQUE, Mme Sophie PETAUT-JEAN, M. Stéphane WAWRZYNIAK et Mme Maëlys FALC.

POUVOIRS :

M. Pierre DELMAS a donné pouvoir à Mme Maëlys FALC, Mme Marie-Françoise VIDAL a donné pouvoir à Mme Sylvette CONDIS.

Présents mais n'ayant pas voté : NEANT

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : **M. Gérard ROLLAND, M. Jean-Christophe SANCHEZ, M. Philippe DUPRAT** et Mme Charlène BOUE,

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : **Mme Danielle TENSA, Mme Garance GREBEL** et Mme Laurence COQUILLAT.

Communauté de Communes du Volvestre : **Mme Bérangère BOMBAL, M. Jean CHALDUC, M. Jérôme CHANABE-LAUTRE, Mme Elodie FAYE, Mme Béatrice MAILHOL** et M. Alain SENTENAC.

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : **M. Paul-Marie BLANC, Mme Cécile SALAS, M. Jacques SERVAT et M. Jean DANGLA, Mme Laetitia CAPRA, M. Arnaud PERRIER, M. Thierry CHANTRAN, M. François DEPREZ, Mme Claudine LAFARGUE VIATGE, M. Cédric BARON, M. Pierre BOLATTI, Mme Corinne LEBRUN, M. Stéphane PAGES, M. Cédric GALEY** et M. Pierre-Alain DINTILHAC.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 031-200048700-20260622-DCS_2026_42_01-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 22 juin 2026
Délibération n°2026_42_01_CULT

Objet :

Approbation de l'opération et du plan de financement pour l'Education Artistique et Culturelle 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. Serge DEJEAN, M. Denis BEZIAU, M. Denis GRANGE, M. Julien BERGER, M. Richard HALUBNICZAK, M. Philippe ROBIN, M. Patrick CASTRO, Mme Martine BORDENAVE et Mme Monique DUPRAI.
Communauté de Communes du Volvestre : M. Max CAZARRÉ, Mme Evelynne ICARD, Mme Nadège ALIZON, M. Romain CUESTA, M. Charly DAURIAC, M. Benoît DURAND, M. Jean-Louis GAY et Mme Maryse VEZAT-BARONIA.

Secrétaire de séance : M. Stéphane WAWRZYNIAK

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le projet « Saison d'Education Artistique et Culturelle 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 » s'inscrit dans une demande de subvention LEADER.

La mise en œuvre du projet comprend l'opération suivante : « Saison d'Education Artistique et Culturelle – Cultivons ensemble notre Pays et la Culture près de chez vous ».

Cette opération s'établit sur la période suivante : septembre 2023 à septembre 2026.

Les dépenses concernées portent sur les prestations artistiques, de communication et de formation liées à la mise en œuvre des Saisons d'Education Artistique et Culturelle.

Ci-dessous, le budget prévisionnel de l'opération, en €HT, selon les règles de la nouvelle Programmation LEADER 2023-2027.

DEPENSES		RESSOURCES	
Prestations artistiques	80 988,57 €	LEADER	53 000,00 €
Communication	7674,00 €	Autofinancement	37 662,00 €
Formation	2000,00 €		
TOTAL	90 662,57 €	TOTAL	90 662,57 €

Après délibération, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- De solliciter au titre du programme LEADER 2023-2027, une demande de subvention d'un montant de 53 000,00 € pour la mise en œuvre du projet Saison d'Education Artistique et Culturelle 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026,
- D'autoriser le Président à signer tout document en rapport avec ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
 Au registre suivent les signatures
 Pour copie certifiée conforme

Le Président
Bastien HÔ

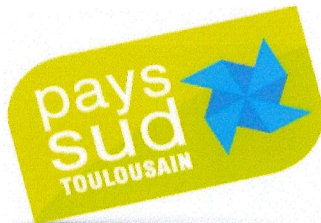
PETR PAYS SUD TOULOUSAIN

34, avenue de Toulouse

31390 CARBONNE

Tél. : 05 61 97 30 34

www.paysstoutoulousain.fr



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42
Présents : 35 (28 titulaires et 7 suppléants)
Pouvoirs : 2
Excusés : 13 (4 titulaires et 9 suppléants)
Absents : 34 (8 titulaires et 26 suppléants)
Votants : 37
Date de la convocation : 11/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Bastien HÔ.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

M. Frédéric PASIAN, M. Daniel PARÉDÉ, Mme Marie-Anne DRIEF, M. Joël ROQUEBERT, M. Yannick ROUANET, M. Anicet AGBOTON, M. Alain DUTREY, Mme Emilie BRUGUIER, Mme Sylvie GERARD, Mme Alexandra BACCHI et M. Gilles VIGUIER.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut-Garonnais :

Mme Hélène JOACHIM, M. René MARCHAND, M. Dominique BLANCHOT, M. François PIQUEMAL, Mme Nadia ESTANG, Mme Marilyne TORRES, Mme Stéphanie FERE, M. Jean-Louis RÉMY, M. René AZEMA, M. Olivier CARTE, M. Patrice SCAPIN, M. Manuel DA SILVA CORREIA, M. Jérémy PARTINICO et M. Philippe CHOPIN.

Communauté de Communes du Volvestre :

M. François ARLET, Mme Sylvette CONDIS, M. Jean-Luc DORBES, M. Daniel ESCORIHUELA, M. Bastien HO, M. Laurent LAFFONT-PORTET, M. Didier LAMARQUE, Mme Sophie PETAUT-JEAN, M. Stéphane WAWRZYNIAK et Mme Maëlys FALC.

POUVOIRS :

M. Pierre DELMAS a donné pouvoir à Mme Maëlys FALC, Mme Marie-Françoise VIDAL a donné pouvoir à Mme Sylvette CONDIS.

Présents mais n'ayant pas voté : NEANT

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : **M. Gérard ROLLAND, M. Jean-Christophe SANCHEZ, M. Philippe DUPRAT et Mme Charlène BOUE,**

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : **Mme Danielle TENSA, Mme Garance GREBEL et Mme Laurence COQUILLAT.**

Communauté de Communes du Volvestre : **Mme Bérangère BOMBAL, M. Jean CHALDUC, M. Jérôme CHANABE-LAUTRE, Mme Elodie FAYE, Mme Béatrice MAILHOL et M. Alain SENTENAC.**

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : **M. Paul-Marie BLANC, Mme Cécile SALAS, M. Jacques SERVAT et M. Jean DANGLA, Mme Laetitia CAPRA, M. Arnaud PERRIER, M. Thierry CHANTRAN, M. François DEPPEZ, Mme Claudine LAFARGUE VIATGE, M. Cédric BARON, M. Pierre BOLATTI, Mme Corinne LEBRUN, M. Stéphane PAGES, M. Cédric GALEY et M. Pierre-Alain DINTILHAC.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 031-200048700-20260622-DCS_2026_43_01-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 22 juin 2026
Délibération n°2026_43_01_ADM

Objet :

**Demande d'accompagnement sur le
SCoT par l'Agence de l'Eau Adour
Garonne**

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : **M. Serge DEJEAN**, **M. Régis GRANGE**, **M. Julien GODEFROY**, **Mme Annie BRUNANCHON**, **Mme Sandra DEJEAN**, **M. Denis BEZIAU**, **Philippe ROBIN**, **M. Patrick CASTRO**, **Mme Martine BORDENAVE** et **Mme Monique DUPRAT**.
Communauté de Communes du Volvestre : **M. Max CAZARRÉ**, **Mme Evelynne ICARD**, **Mme Nadège ALIZON**, **M. Romain CUESTA**, **M. Charly DAURIAC**, **M. Benoît DURAND**, **M. Jean-Louis GAY** et **Mme Maryse VEZAT-BARONIA**.

Secrétaire de séance : **M. Stéphane WAWRZYNIAK**

Monsieur le Président expose le projet cité en objet.

La prise en compte de l'enjeu de l'eau dans l'aménagement du territoire est un sujet majeur du SCoT révisé, approuvé en janvier 2026. Les sujets liés à l'eau et l'urbanisme sont multiples : capacité d'accueil, qualité, quantité, sécurité, érosion, ruissellement, inondation, biodiversité et assainissement... Ils sont actuellement traités par 16 partenaires différents sur le Pays Sud Toulousain (SAGE, Gemapi, Eau potable, assainissement, Etat, ...).

Faisant suite à la révision du SCoT, les 99 communes du territoire vont être amenées dans l'année qui vient à analyser leur document d'urbanisme actuel et éventuellement engager une révision.

Afin d'accompagner au mieux les communes, les élus du Pays Sud Toulousain sollicitent l'appui financier et l'accompagnement de l'Agence de l'eau Adour Garonne à la réalisation d'un projet d'accompagnement spécifique permettant l'intégration ambitieuse des enjeux de l'eau et du dérèglement climatique dans les documents d'urbanisme.

S'adaptant aux besoins et aux moyens dont disposent les communes, l'accompagnement proposera des réunions d'échange avec les élus et les bureaux d'étude des communes, la réalisation de travaux cartographiques, la coordination avec les différents partenaires compétents, la réalisation d'outils (boîtes à outils, cahiers d'accompagnement...) etc.

Le coût estimé du projet sur lequel l'agence pourrait accorder une part de financement (entre 50 et 80%) est estimé à 58 000€ TTC. Le projet sur le lien entre la thématique de l'eau et de l'urbanisme comprend du temps de travail d'agents du Pays Sud Toulousain ainsi que des actions de communication.

Le projet est proposé dans un premier temps pour une durée d'un an, mais sa reconduite est envisagée afin de poursuivre les accompagnements engagés.

Après délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

- De solliciter le soutien de l'Agence de l'eau Adour Garonne concernant le projet dénommé « Accompagner les communes pour une intégration ambitieuse des enjeux de l'eau et du dérèglement climatique dans les documents d'urbanisme » dont le montant est estimé à 58 000 € TTC
- De donner pouvoir au Président de réaliser tout acte et de signer toutes pièces utiles et nécessaires en ce sens.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Président
Bastien HÔ

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN
34, avenue de Toulouse
31390 CARBONNE
Tél. : 05 61 97 30 34
www.payssudtoulousain.fr